

L'accès aux marchés urbains

L'accès aux marchés urbains suppose de maîtriser le stockage et/ou les techniques post-récoltes de stabilisation des produits. La transformation est souvent une activité féminine qui contribue à générer des revenus pour les populations les plus pauvres et vulnérables. Pour l'igname, les produits transformés sont peu répandus et concernent essentiellement les cossettes. Cette technologie, traditionnelle à l'ouest du Nigeria et au Bénin, pourrait être facilement améliorée et faire l'objet d'une diffusion régionale à large échelle, comme cela a déjà été expérimenté à périmètre réduit. La diffusion de ce système permettrait d'améliorer l'accès de l'igname aux marchés en proposant aux consommateurs un produit (farine de cossette) qui permet des préparations culinaires rapides et diversifiées (couscous, biscuits, etc.) à un coût plus bas que celui des produits frais en milieu urbain. Des améliorations simples sont disponibles (tranchage mécanique facilitant le séchage, par exemple) pour augmenter la qualité. Le développement de cette technique dans les autres pays producteurs d'igname permettrait de réduire les contraintes liées à une commercialisation basée uniquement sur les tubercules frais, et de diversifier une filière à laquelle le consommateur africain est très attaché. La Côte d'Ivoire et le Cameroun, avec leurs marchés urbains importants, pourraient être les terrains privilégiés de cette diffusion.

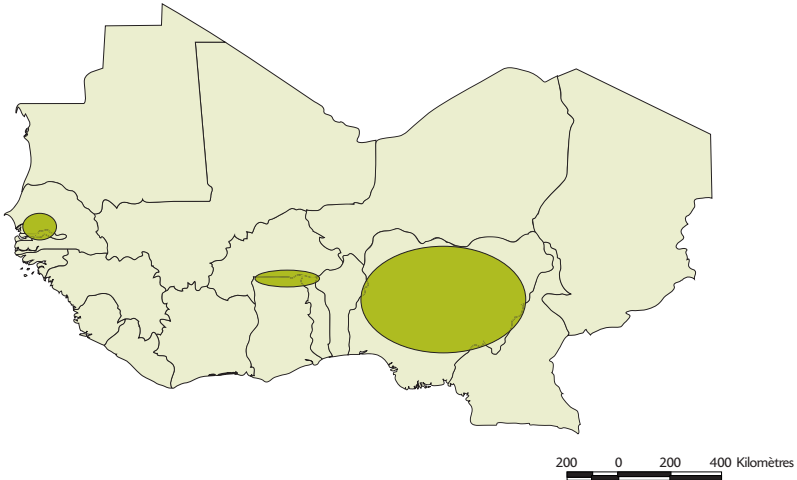
3.6. Les filières arachide et niébé

3.6.1. Une production d'arachide à la traîne

L'arachide est cultivée partout sauf au sud du Ghana. Deux grands bassins de production se distinguent : 1) le bassin arachidier sénégalais ; et 2) le Nord Nigeria et le Nord Cameroun, où l'importance de cette culture est équivalente à celle du bassin sénégalais.

À l'inverse des autres productions vivrières de base, la production oléagineuse reste loin derrière l'évolution de la production mondiale. Elle a été multipliée par 2,4 entre 1982 et 2007, dépassant de peu le doublement de la population dans le même temps. Or, une part importante de cette production est vouée à l'exportation. La production d'arachide, qui a subi une baisse notable dans les années 1980 et 1990, assure désormais 25 % de la production oléagineuse de la zone. Malgré les difficultés rencontrées par plusieurs filières arachidières, notamment la sénégalaise, la production a été multipliée par 2,5 en vingt ans.

Carte 20 Bassins de production d'arachide en Afrique de l'Ouest
Période 2003-2007



Source : Bricas et al. (2009).

3.6.2. La percée du niébé

La production de niébé, référencée dans la base de données de la FAO uniquement pour le Burkina Faso, le Cameroun, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria et le Sénégal, a connu une réelle percée au cours des dernières années, la production ayant plus que triplé dans ces pays en vingt ans.

Le niébé est cultivé partout dans la région, sauf dans les zones humides. La production s'est fortement développée dans les pays du Sahel, au Cameroun et au Nigeria. Elle tend à stagner en Mauritanie et au Sénégal.

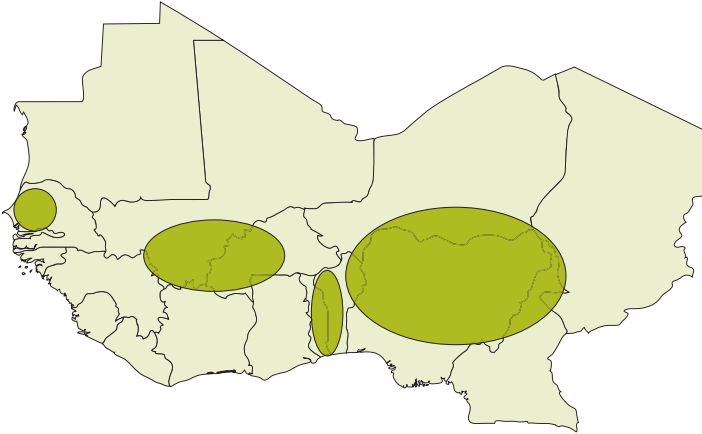
La hausse de la production est essentiellement portée par une croissance des surfaces cultivées avec des rendements stables. On distingue trois grands bassins de production :

- 1) le nord-ouest du Nigeria, avec une extension sur le nord du Cameroun et le sud du Niger ;
- 2) le Burkina Faso ;
- 3) le bassin de Sénégal.

Carte

21

Bassins de production de haricots secs (y compris niébé) en Afrique de l'Ouest - Période 2003-2007



Source : Bricas et al. (2009).

200 0 200 400 Kilomètres

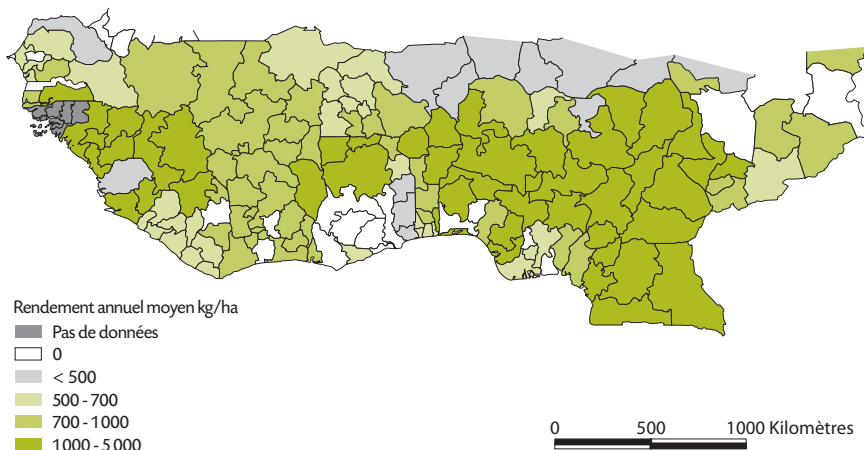
3.6.3 Dynamiques d'intensification

On distingue quatre grands bassins de production d'arachide avec des rendements supérieurs à 1 t/ha :

- 1) une zone allant du Cameroun au nord du Bénin via le centre du Nigeria ;
- 2) une zone comprenant la Guinée et la haute Casamance ;
- 3) un bassin couvrant le Mali, la Côte d'Ivoire et l'ouest du Burkina Faso ;
- 4) un bassin au nord du Ghana.

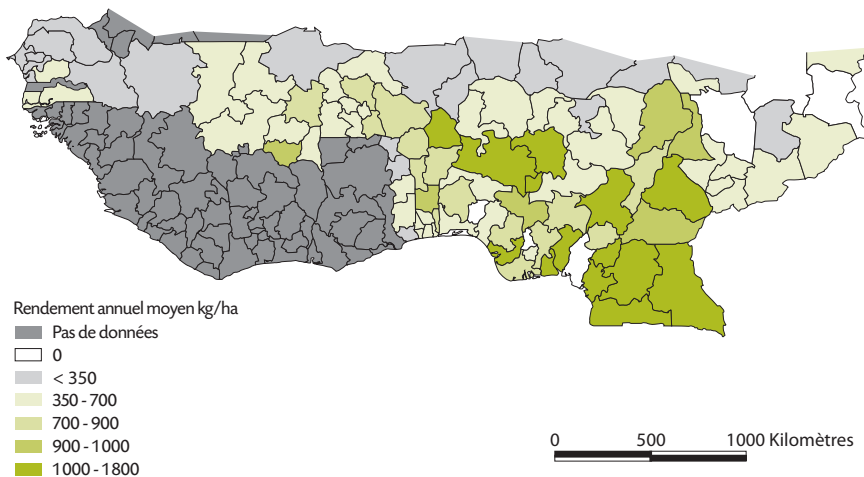
Le niébé se caractérise quant à lui par une certaine homogénéité des rendements par zone climatique avec des niveaux supérieurs à 1 t/ha au nord du Bénin, au nord du Nigeria et au Cameroun.

Carte 22 Rendement moyen d'arachide en Afrique de l'Ouest
Période 2003-2007



Source : Bricas et al. (2009).

Carte 23 Rendement moyen de haricots secs (y compris niébé) en Afrique de l'Ouest - Période 2003-2007



Source : Bricas et al. (2009).

4. Remarques transversales

4.1 Intégrer les interactions entre filières et systèmes de cultures

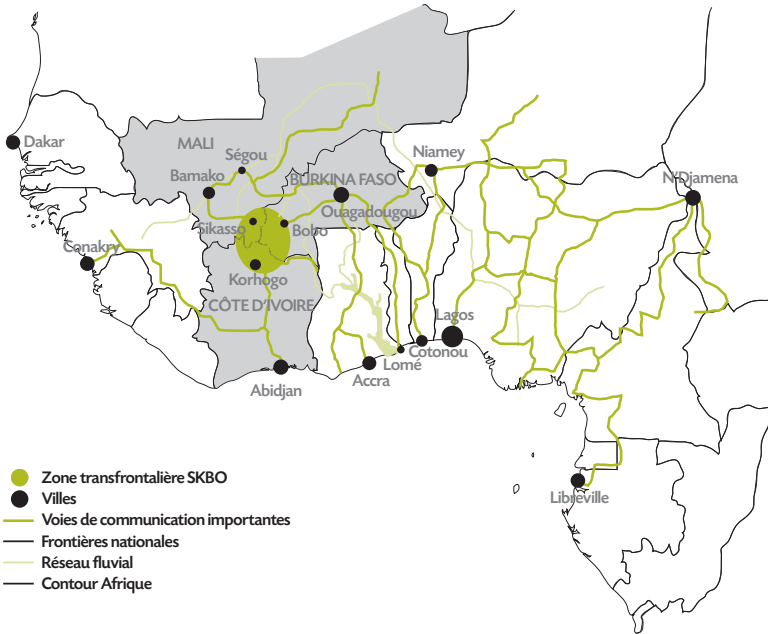
Le développement durable d'une culture requiert une bonne appréhension de l'insertion du produit agricole dans les systèmes de cultures des diverses zones. Une évolution positive des systèmes de cultures, permettant de réduire les risques (venant des facteurs abiotiques, biotiques et économiques), peut découler de l'exploitation accrue de plusieurs domaines de complémentarité entre les espèces. Ces complémentarités peuvent être recherchées en termes de calage des cycles, de besoins en eau et en lumière des différentes cultures, ou encore pour les prélèvements et restitutions des éléments minéraux dans le sol. Des pistes existent également pour la complémentarité des espèces cultivées visant à gérer, à faible coût monétaire, les infestations des ennemies des cultures.

4.2 Adopter une approche régionale des bassins de production

4.2.1. *Coordonner les actions entre les niveaux régional et national*

L'analyse des grands bassins de production des cultures vivrières pluviales met en évidence leur caractère transfrontalier. De ce constat, il ressort qu'il est plus efficace de concevoir un programme dans sa dimension régionale, pour ensuite réfléchir aux déclinaisons nationales qu'il pourra prendre, selon le principe de subsidiarité. Des programmes nationaux peuvent également être conçus dans une recherche de cohérence, à l'image des initiatives transfrontalières de la zone Nord Côte d'Ivoire, Sud Mali et Sud Burkina Faso, dite zone S-K-Bo (Sikasso, Korhogo et Bobo-Dioulasso).

Carte 24 Situation de la zone S-K-Bo



Source : Partenariat pour le développement municipal, septembre 2005.

4.2.2. Choix d'une zone : où intervenir ?

Outre la question de l'approche à adopter, se pose également celle du choix de la zone d'intervention, qui sera déterminée en fonction des objectifs des partenaires régionaux et des bailleurs.

Il est ainsi possible de rechercher la dynamisation des filières vivrières en sélectionnant une zone où les marges de progrès sont les plus rapides, en recherchant par exemple un effet d'entraînement des zones les plus dynamiques sur les zones périphériques.

Les partenaires peuvent également choisir d'investir dans les zones où l'on observe un retard, non justifiable *a priori* par des contraintes pédoclimatiques, afin d'identifier les contraintes et chercher des pistes de réponses à travers l'étude des zones dynamiques (cette identification devra se faire en lien avec le développement des zones urbaines et des possibilités de connexion entre la production et cette demande).

Rechercher une mutualisation des acquis

L'une des approches envisageables consiste à rechercher une augmentation de la production, basée sur la mutualisation des acquis et des avancées de certaines zones. Cette approche suppose un ciblage des bassins de production les plus dynamiques, et l'élaboration d'une stratégie cohérente entre les niveaux régional, national et local pour permettre la diffusion des avancées de certaines zones dans des zones de production périphériques moins développées.

La présence d'organisations structurantes (entreprises, OP, entreprise étatique) ayant la volonté d'investir du temps et des ressources dans la filière (y compris des ressources non économiques telles que l'influence politique et sociale, les contributions intellectuelles, etc.) permettrait d'en accroître la compétitivité. Cette dynamique peut provenir aussi bien d'entreprises (généralement plus grandes, plus solides financièrement ou plus innovantes), que de l'implication du secteur public ou de l'existence d'une organisation des producteurs bien organisée et compétente.

Cette approche présente l'avantage d'obtenir des résultats plus rapides, le projet bénéficiant des effets d'entraînement d'ores et déjà générés par la zone dynamique. Elle nécessite une implication de moins long terme, et probablement moins importante, des partenaires que si l'investissement était réalisé dans une zone moins développée. Elle présente enfin de meilleures garanties en termes d'efficacité et de retour sur investissement. Elle suppose une mise en cohérence des politiques agricoles et économiques des pays concernés ainsi qu'une complémentarité des approches et des dispositifs d'intervention. En revanche, une telle approche est susceptible d'ignorer les zones où il y a une plus grande urgence à agir et où les populations sont plus vulnérables.

Intervenir dans les zones délaissées : un pari sur l'avenir

Une autre approche pourrait être celle d'un ciblage des zones où, au contraire, les filières sont faiblement structurées et peu dynamiques, avec pour objectif d'en développer le potentiel, là où il existe. Le ciblage d'une telle zone aurait l'avantage d'avoir un impact plus important sur les populations les plus vulnérables, notamment en termes de sécurité alimentaire et de création de revenus. Il existe en revanche de plus fortes incertitudes quant à la réussite du projet, et les retours sur investissements ne seront obtenus qu'à plus long terme.

Sur la base d'une comparaison avec le nord-est thaïlandais et le Campo Cerrado au Mexique (présentant les mêmes caractéristiques agroécologiques), la Banque

Carte 25 Afrique subsaharienne – zone de savane guinéenne



Source : World Bank et FAO (2009).

mondiale et la FAO montrent que la zone de savane guinéenne, recoupant en grande partie des pays d’Afrique de l’Ouest et du Centre, a le potentiel de transformer plusieurs pays africains en protagonistes mondiaux en matière de production de matières premières agricoles (World Bank et FAO, 2009).

Aujourd’hui, seulement 10 % de la savane guinéenne sont effectivement cultivés. Or, elle couvre quelques 600 millions d’hectares du Sénégal jusqu’en Afrique du Sud, dont les deux tiers sont cultivables. Cette zone de 400 millions d’hectares pourrait être exploitée pour la production alimentaire, de matières premières et de biocarburants, non seulement pour l’Afrique mais également pour d’autres régions du monde. Les terres concernées présentent un bon potentiel agricole et sont souvent faiblement peuplées, ce qui permet d’envisager le développement d’une production agricole vivrière intensive.

4.3. Quels acteurs privilégier ?

Une analyse récente (World Bank et FAO, 2009) fait apparaître que la dynamisation des filières vivrières ne passe pas nécessairement par un appui aux grandes exploitations agricoles. Au cours des quinze dernières années, on observe que les pays ayant connu la plus forte croissance agricole n'ont pas été ceux s'appuyant sur les grandes exploitations. Ainsi, le taux de croissance agricole brésilienne de 4 % a été largement dépassé par les pays où le paysage agricole est dominé par les petites exploitations familiales (Chine, Vietnam et huit pays d'Afrique subsaharienne : Angola, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Mozambique et Nigeria). Sur la base d'une comparaison effectuée entre le Brésil, le Mozambique, le Nigeria, la Thaïlande et la Zambie dans la zone agroécologique de la savane guinéenne, le rapport montre que si la dynamisation des filières agricoles peut être tirée aussi bien par de petites exploitations familiales que par de grandes exploitations agricoles, les résultats sont plus équitables et pro-pauvres lorsque les petits exploitants sont plus largement impliqués. Les retombées en termes d'emploi et de réduction de la pauvreté sont également beaucoup plus importantes. Le modèle des petites exploitations est d'autant plus pertinent que les marchés vivriers les plus prometteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre sont nationaux ou régionaux.

L'analyse des chaînes de valeur montre ainsi que le recours aux grandes exploitations est pertinent lorsque trois éléments sont réunis :

- la présence d'économies d'échelle, ce qui est notamment le cas pour les cultures de plantation (sucre, huile de palme, thé, banane, horticulture, etc.) hautement périssables et nécessitant un stockage au frais ou une transformation rapide après la récolte ;
- des exigences phytosanitaires des marchés à l'exportation élevées, et exigeant une traçabilité jusqu'à la ferme ;
- la nécessité d'exploiter une zone relativement fertile dans un environnement faiblement peuplé, supposant un recours à la mécanisation (ce qui est le cas pour une grande partie de la zone de savane guinéenne).

Lorsque le modèle des petites exploitations familiales semble plus approprié, les appuis devront porter sur le développement de la recherche agricole, de l'offre d'intrants et des activités de transformation en aval de la production. Par ailleurs, de nombreuses opportunités existent dans la mise en place d'accords contractuels entre les différents acteurs de la filière (transformateurs, fournisseurs d'intrants, OP, etc.).

4.4. Éléments conclusifs

4.4.1. Production : ce qu'il faut retenir

Au niveau de la région

- Un triplement de la production céréalière en 25 ans ;
- une production de maïs multipliée par 5, croissance qui paraît liée en grande partie à la production cotonnière ;
- une dynamique propre aux autres productions vivrières, qui n'apparaît pas forcément liée à des cultures d'exportation ;
- le triplement de la production de racines et tubercules, les vingt dernières années ;
- de nouvelles cultures qui semblent percer (niébé, soja, sésame) ;
- un infléchissement de la croissance observé au cours des dernières années, qui semble être amorcé depuis 2006, mais qui devra être vérifié dans la durée.

Typologie des pays en fonction du comportement des facteurs de production

Tableau 15 *Facteurs de croissance des productions vivrières en fonction des pays*

Céréales		
Stagnation de la production	Accroissement de la production tiré par l'extension des surfaces	Accroissement de la production tiré par la hausse des rendements
Ghana, Mauritanie (sauf riz).	Gambie, Sénégal (sauf pour le riz), Mali, Burkina Faso (sauf pour le mil), Tchad, Guinée, Cameroun (sauf pour le mil et le sorgho).	Togo, Nigeria, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Sierra Leone (sauf pour le riz), Bénin (sauf pour le maïs) et Niger (sauf pour le maïs).

Tubercules

Accroissement de la production tiré par l'extension des surfaces	Accroissement de la production tiré par la hausse des rendements
<p>Pays où seule la hausse des surfaces cultivées intervient : Nigeria, Sierra Leone, Libéria, Ghana, Guinée Bissau.</p> <p>Pays où la hausse des surfaces cultivées s'accompagne d'une légère hausse des rendements : Cameroun, Togo et Benin.</p>	<p>Pays sahéliens (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad), Guinée et Côte d'Ivoire.</p>

Arachide et Niébé

Stagnation de la production	Accroissement de la production tiré par l'extension des surfaces	Accroissement de la production tiré par la hausse des rendements
<p>Mauritanie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo et Guinée Bissau.</p>	<p>Arachide : Sud Mauritanie, Mali, Burkina, Tchad, Ghana, Gambie, Libéria et Sierra Leone.</p> <p>Niébé : pays du Sahel (sauf Mali et Niger où les rendements sont en hausse).</p>	<p>Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Bénin.</p>

Source : Bricas et al. (2009).

Bassins de productions dynamiques

- Pour les céréales : Nigeria, Nord Cameroun, Côte d'Ivoire, Bénin, Sud Mali
- Pour les tubercules : Golfe de Guinée, Centre Ghana
- Pour le niébé : Nord Bénin, Nord Nigeria et Cameroun
- Pour l'arachide : Cameroun, Nigeria, Nord Bénin, Mali, Burkina Faso et Côte d'Ivoire, Nord Ghana et Guinée, haute Casamance.

4.4.2. *Consommation : ce qu'il faut retenir*

- La consommation rurale reste encore prédominante : deux tiers de la production vivrière sont absorbés par les campagnes. Ces produits sont en grande partie autoconsommés et représentent donc un enjeu de sécurité alimentaire mais aussi un enjeu économique, puisque leur coût détermine celui de la main-d'œuvre agricole.
- Les marchés urbains jouent un rôle d'entraînement dans la dynamique agricole, et représentent plus du tiers de la destination de la production d'amylacés (céréales, racines, tubercules et plantain). Compte tenu des évolutions démographiques, on peut estimer la part de la consommation urbaine dans la consommation domestique à plus de 50 % en 2025 et entre 60 et 70 % en 2050.
- Les villes de la sous-région, nourries environ aux trois quarts par des produits locaux et issus du commerce régional, constituent un débouché plus important que les marchés à l'exportation.

4.4.3. *Scénarios d'évolution de la production : ce qu'il faut retenir*

- L'augmentation des productions par les surfaces, telle qu'observée au cours des précédentes décennies, risque de rencontrer des contraintes importantes dans au moins quatre pays de la zone : Gambie, Niger, Nigeria et Togo. Les contraintes sur le Nigeria, principal producteur de produits vivriers dans la région, peuvent certes être questionnées (faible fiabilité des statistiques) mais laissent planer un risque fort de réduction de la croissance des productions vivrières, par rapport aux tendances observées depuis les années 1980.
- Les contraintes sur la croissance des surfaces dans certains pays pourraient créer des opportunités pour étendre la production des cultures vivrières dans d'autres pays de la région qui présentent de forts potentiels : Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Tchad. Au niveau de la région, le maintien de la croissance des productions vivrières de base se traduirait par une hausse de 40 % des superficies cultivées en 2025, et un doublement d'ici 2050.
- Quels que soient les scénarios retenus, la région rencontre de graves difficultés à couvrir ses besoins en riz. La poursuite de la hausse des terres

cultivées en riz, au niveau de chaque pays (+25 % d'ici 2025, et +45 % d'ici 2050), se traduirait par des déficits de 10 millions de tonnes d'ici 2025, ou moitié moins si les rendements régionaux doublent par rapport aux rendements moyens actuels. La couverture des besoins nécessiterait de multiplier les rendements de riz par 4 d'ici 2025, et par 6 d'ici 2050.

- Il apparaît que la stratégie de hausse des productions vivrières basée essentiellement sur un accroissement des superficies cultivées est très risquée, surtout pour certains pays comme le Niger ou le Nigeria. Il paraît donc essentiel qu'un investissement soit réalisé pour augmenter les rendements. Cet effort est urgent et nécessitera un investissement d'autant plus important que l'élévation des rendements aux niveaux les plus élevés aujourd'hui observés dans la région sera tout juste suffisant en 2025 (sauf pour le riz), et très insuffisant d'ici 2050 (sauf pour le manioc) pour répondre aux besoins des populations. Les besoins d'augmentation des rendements concernent en premier lieu le riz, dont le niveau moyen des rendements reste très faible. Viennent ensuite des besoins d'amélioration des rendements moyens du maïs, de l'igname et du mil. Il est important de rappeler que la plupart des cultures vivrières (y compris le riz) restent des cultures pluviales dans cette région. La forte exposition de ces cultures aux aléas climatiques rend ce pari particulièrement ambitieux.
- Sans un tel effort, la facture d'importation de la région risque de s'alourdir très rapidement avec des besoins en importations de céréales allant de 14 millions de tonnes à 23 millions de tonnes en 2025, et de 30 millions de tonnes à 47 millions de tonnes en 2050 (Bricas *et al.*, 2009). À cela s'ajouteraient des besoins en importations de tubercules (alors que la région est actuellement autosuffisante) allant de 2 millions de tonnes (en 2025) à 18 millions de tonnes (en 2050), si les réserves en terres se raréfient au Nigeria et au Togo.
- De telles perspectives soulignent que les risques d'insécurité alimentaire de la région sont très importants, et cela d'autant plus que les projections ont été effectuées avec des niveaux de consommation insuffisants pour assurer la sécurité alimentaire de l'ensemble de la population.

Partie 2.

De l'intérêt d'une approche filière

L'analyse des filières vivrières en Afrique de l'Ouest et du Centre fait ressortir un certain nombre de goulots d'étranglement, parmi lesquels :

- la nécessité d'apporter des appuis conséquents aux maillons de l'aval des filières : le renforcement de l'intermédiation entre production agricole et demande alimentaire, notamment urbaine, par le développement du secteur de la transformation et de la commercialisation, devrait permettre une meilleure adéquation entre l'offre et la demande, et favoriser la création d'emplois et de valeur ajoutée tout au long de la filière ;
- la stabilisation de l'environnement économique, aussi bien régional que national, et qui devrait permettre la réalisation des investissements nécessaires à la poursuite et à l'accélération de la croissance agricole.

5. Renforcer l'intermédiation entre production agricole et demande alimentaire^[57]

5.1. Un secteur majoritairement composé de TPE

5.1.1. Un effet de levier considérable mais peu exploité

Dans les pays à forte insécurité alimentaire, la priorité a longtemps été donnée à la production agricole dans une vision essentiellement quantitative, d'équilibre entre l'offre et la demande. Les politiques alimentaires ont été longtemps dominées par l'idée que la qualité était une préoccupation des sociétés de satiété, alors que la quantité était le principal problème des pays pauvres. Au mieux, le secteur de l'intermédiation a été reconnu comme pouvant contribuer à augmenter le disponible alimentaire en réduisant les pertes post-récoltes. Les difficultés rencontrées par certains programmes (le projet *Roots and Tubers development Program (FIDA)* au Ghana par exemple, centré sur l'augmentation de la production, s'est heurté à des difficultés d'écoulement de la production) démontrent l'importance de l'aval de la production.

Le système d'intermédiation entre production agricole et demande alimentaire constitue un puissant effet de levier sur les filières vivrières pluviales. Tout un secteur d'activités de transformation rurale des produits, de commerce de gros, de transport et de stockage s'est considérablement développé dans la région. Il maille les relations entre villes et campagnes pour nourrir les citadins dans un sens et contribuer à l'équipement des ruraux dans l'autre. Ce secteur assure l'adaptation de la qualité des produits au mode de vie et au pouvoir d'achat des citadins.

[57] Cette analyse fait une synthèse des conclusions de l'article de Bricas et Broutin (2008), et du rapport final CORAF/CIRAD (2009).

Même si l'on voit émerger depuis une vingtaine d'années de petites et moyennes entreprises, la très grande majorité des activités sont menées à l'échelle individuelle. C'est aujourd'hui l'un des principaux viviers d'emplois et la principale source de nouveaux revenus des populations les plus vulnérables, notamment des femmes qui occupent une place majeure dans ce secteur. Néanmoins, ces activités menées à très petite échelle, individuelle pour la plupart, et constituées à partir de savoir-faire domestique, ne sont pas considérées comme apportant une valeur ajoutée significative, et ne sont pas (ou rarement) prises en compte dans les politiques de développement. Le potentiel de ce secteur à la fois pour la sécurité alimentaire et la valorisation des produits agricoles est pourtant considérable. Au Cameroun^[58], les produits vendus sous forme brute dans le microcommerce (plantains, maïs en grain, fruits et légumes) ou issus du secteur des microentreprises de transformation (farines, bâtons de manioc, huile de palme, etc.) représentent plus des trois quarts des produits nationaux et plus de la moitié du marché alimentaire national en valeur. Le reste provient des importations et du secteur industriel.

L'agriculture vivrière commerciale ne pourra prendre, davantage qu'elle ne le fait déjà, la relève des importations pour assurer la sécurité alimentaire de la population, en négligeant ce secteur qui connecte l'agriculture aux marchés. Il reste là d'importantes marges de manœuvre pour accompagner son développement. Beaucoup reste à faire pour lui permettre d'accéder au crédit, au conseil, à la formation professionnelle, pour résoudre nombre de contraintes techniques qui se posent encore et que la recherche a jusqu'à présent insuffisamment investi.

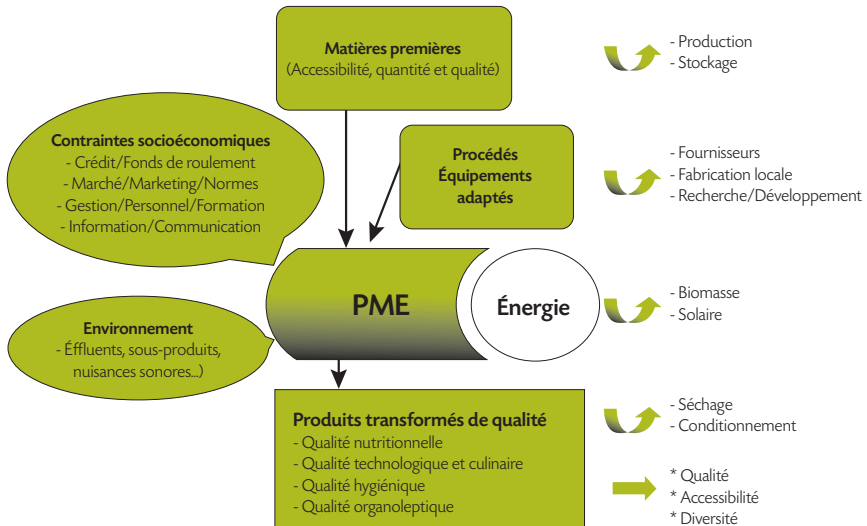
5.1.2. Quelques caractéristiques et contraintes des petites entreprises

Les petites entreprises agroalimentaires sont des entreprises familiales, souvent dirigées par des femmes. Elles ne sont pas spécialisées sur une seule filière, mais sont capables de traiter plusieurs produits (maïs, mil, sorgho, niébé, etc.). Ces entreprises, souvent implantées en zone urbaine, sont génératrices d'emplois, notamment féminins, pour la réalisation d'opérations manuelles (triage, roulage, pré-cuisson, séchage, emballage, ...), alors que les opérations mécanisées (décorticage, ...) sont réalisées par les hommes.

Les principales contraintes de ces entreprises sont résumées dans le schéma 1.

[58] Si le Cameroun ne peut être considéré comme un pays représentatif de toute l'Afrique subsaharienne, il n'en est pas pour autant un pays atypique de cette région. Au nord, l'alimentation est dominée par les céréales et est assez similaire aux situations sahéliennes. Au sud et à l'ouest, elle est dominée par les racines, tubercules et bananes, et est similaire aux situations d'Afrique centrale.

Schéma 1 *Contraintes pesant sur les entreprises agroalimentaires dans les pays en développement*



Source : CORAF/CIRAD (2009).

5.2. Pistes pour le renforcement des activités de transformation agroalimentaire

5.2.1. Appuyer l'émergence d'organisations professionnelles

Reconnaître pleinement la place du secteur des TPE agroalimentaires et commerciales dans l'économie nationale et favoriser l'émergence d'organisations professionnelles sont essentiels pour la définition de politiques publiques favorables au développement de ce secteur. C'est notamment parce que son importance économique est mal comptabilisée que ce secteur fait l'objet de si peu d'attention. Une meilleure prise en compte des besoins d'appui au développement de ce secteur suppose également l'existence d'acteurs sociaux organisés, capables de s'impliquer dans les processus d'élaboration et de suivi des politiques publiques.

5.2.2. Améliorer l'environnement des affaires

L'amélioration, voire la réforme, de l'environnement des affaires est nécessaire pour lever les entraves au développement du secteur des TPE et PME agroalimentaires et commerciales. Il s'agit notamment de créer les conditions d'une contribution effective et reconnue de ces activités aux finances publiques en tenant compte de leurs capacités financières et de leurs modes de fonctionnement. Cette adaptation du contexte réglementaire concerne également la législation du travail et la protection sociale. Enfin, une concertation entre les différents acteurs (État, services de contrôle, transformateurs, consommateurs) doit être engagée pour améliorer la qualité des produits et favoriser l'acquisition progressive des compétences nécessaires à la maîtrise des risques sanitaires. L'objectif est de définir des normes et des pratiques d'autogestion de la qualité adaptées à la spécificité des produits et aux conditions de production et de commercialisation des TPE (circuits courts). Les efforts de qualité, l'origine, les noms et la typicité des produits peuvent être valorisés par la création de marques collectives (groupements professionnels), ou de labels garantis par l'État, encore très rares, pour ne pas dire inexistantes, dans ce secteur d'activités. Ce secteur doit être également davantage pris en compte dans les politiques macro-économiques, surtout commerciales. Il est particulièrement nécessaire que les études et réflexions menées sur la protection des marchés, suite au double processus de libération externe et interne du secteur agricole et agroalimentaire, considèrent les filières dans leur ensemble (et non uniquement les activités industrielles comme c'est souvent le cas), en examinant tous les critères de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.

5.2.3. Renforcer la qualité sanitaire des produits

La forte urbanisation que connaissent les pays africains se traduit par une évolution importante des modes de vie et de consommation, les citoyens recherchant habituellement une alimentation plus diversifiée, avec une exigence de plus en plus forte sur la qualité du produit final. Or, il existe en ville une demande encore peu couverte en produits de qualité, prêts à l'emploi, pouvant rivaliser avec des produits importés. Le principal enjeu des TPE et PME agroalimentaires est donc de satisfaire les exigences des consommateurs pour des produits accessibles (disponibilité, coût), diversifiés, et d'une qualité sanitaire irréprochable. Le développement des supermarchés, comme constaté dans certains pays d'Afrique de l'Est et australe, n'a certes pas atteint de tels niveaux en Afrique de l'Ouest et du Centre, mais la croissance urbaine dans les prochaines années fait de cette demande un enjeu primordial pour la production vivrière de la région.

Or, le handicap majeur des produits commercialisés reste leur qualité sanitaire, même si les risques qu'ils font courir à la santé des consommateurs sont atténués par les délais très courts entre transformation et consommation, les circuits de commercialisation courts et les pratiques culinaires (cuissons longues et à haute température). Il y a là un champ important de progrès pour mieux maîtriser la qualité des produits sous contraintes de faibles capacités d'investissement des opérateurs et dans un environnement défavorable à cette maîtrise : eau potable rare, forte pollution urbaine, peu d'aménagement d'aires de transformation ou de vente...

5.2.4. Développer des innovations techniques dans le domaine de la transformation

Dans de nombreuses filières, des innovations techniques dans la transformation des produits se sont avérées un puissant levier d'amélioration de leur compétitivité et ont été à l'origine d'un développement important des TPE. La recherche publique est pourtant encore peu développée sur ce secteur, alors qu'il reste de nombreux problèmes techniques à résoudre. Cependant, il ne s'agit pas simplement de renforcer les capacités des instituts qui manquent effectivement de moyens humains, matériels et financiers. Il est aussi nécessaire de promouvoir des démarches qui associent plus étroitement les opérateurs, dès les diagnostics techniques, et tout au long du processus de recherche de solutions, d'où l'intérêt de renforcer les organisations professionnelles. Les connaissances sur les produits, les procédés artisanaux et les innovations techniques sont encore insuffisantes et cloisonnées. L'échange de technologies et la diffusion des savoirs doivent également être favorisés car certains pays ont pu améliorer des procédés traditionnels (étuvage du riz en Guinée), et d'autres ont développé une grande diversité de produits sur une même filière (cas de la filière maïs au Bénin). Un effort important doit par ailleurs être fait pour reconstruire des mécanismes de diffusion des innovations après la quasi-disparition des dispositifs publics de vulgarisation.

Plus spécifiquement, on retrouvera parmi les contraintes des entreprises du secteur de la transformation, la faible disponibilité en machines performantes adaptées à leurs besoins. Le séchage et le conditionnement des produits transformés restent également des problèmes récurrents auxquels sont confrontés les entrepreneurs pour assurer une bonne qualité sanitaire et une bonne conservation des produits. La prise en compte de la qualité doit être permanente car elle est essentielle pour rassurer et fidéliser les consommateurs. Pour accompagner l'essor de ces entreprises, les actions de recherche/développement devront ainsi porter sur le « génie des procédés » pour la mise au point de process et d'équipements nouveaux adaptés aux besoins des PME,

sur l'appui à la fabrication locale, et sur la « science des aliments » pour la production de produits traditionnels répondant aux exigences de qualité des consommateurs (salubrité, goût...), et l'élaboration de produits nouveaux et diversifiés.

5.2.5. Développer une offre de services adaptés

L'un des éléments-clés de la définition de politiques d'appui au secteur des TPE agroalimentaires et commerciales est le développement d'une offre de services adaptés aux spécificités et besoins des activités, en mesure de lever les contraintes qu'elles rencontrent. Les recommandations portent sur cinq principaux axes d'intervention : la formation, le conseil, l'information, la recherche et l'accès aux services financiers. Les dispositifs de formation n'ont, jusqu'à présent, pratiquement pas investi la transformation agroalimentaire à petite échelle en Afrique. Leur ouverture vers ce secteur doit permettre, d'une part, la formation par apprentissage en alternance (école-entreprise) des jeunes pour qu'ils puissent entreprendre une activité dans un nouveau contexte technique, commercial et réglementaire. Cette ouverture doit permettre, d'autre part, de renforcer, par des formations continues, les compétences professionnelles des adultes en activité et faciliter leur acquisition de connaissances de base, dans un contexte où le taux d'analphabétisme est très élevé. Cette ouverture de la formation professionnelle à l'agroalimentaire nécessite de former des formateurs, de mobiliser (et souvent développer) des compétences en ingénierie de formation, et de définir des modalités de reconnaissance des compétences (certification et lien avec le secteur de l'éducation formelle) et de cofinancement entre acteurs publics, entreprises et individus.

Les efforts devront également porter sur les aspects financiers, indispensables au développement de ces entreprises (renforcement des fonds propres, crédits bancaires pour les investissements). Plusieurs projets ont développé des approches innovantes en ce sens, tel que le système ESOP (Baris et Demay, 2009)^[59], qui vise à appuyer la création ou le renforcement d'entreprises de transformation et par lequel les transformateurs ont un accès facilité au crédit.

[59] Pour davantage d'informations sur le système des ESOP, voir le paragraphe 7.1.2, partie 3.

6. Favoriser un environnement porteur

Si les analyses préalables ont mis l'accent sur l'intensification de la production, celle-ci passera nécessairement par des investissements dans le secteur agricole et en milieu rural, en termes d'aménagements et d'infrastructures rurales, de recherche, de formation et de conseil, d'innovations techniques.

Pour que ces investissements soient consentis, il faut que les producteurs aient les garanties de les rentabiliser. Or, leur environnement est encore trop instable pour les inciter à investir. Stabiliser l'environnement et améliorer les conditions d'accès au marché sont donc des enjeux primordiaux pour permettre une accélération de la croissance agricole.

Pour améliorer l'efficacité des futurs programmes sur les filières vivrières, il s'avère donc nécessaire de mener des actions tant au niveau politique (national et/ou régional) qu'au niveau du projet, et de définir un cadre de coopération avec les partenaires nationaux et régionaux.

6.1. Actions à mener au niveau régional

Les producteurs africains sont confrontés à un environnement international particulièrement compétitif et contraignant. Le durcissement des réglementations phytosanitaires et les subventions agricoles pratiquées dans les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) notamment continuent de réduire leurs possibilités d'exportation, tandis qu'au niveau local, les marchés agricoles peinent à se développer, en raison d'un manque d'infrastructures, des asymétries d'information, et de la faiblesse des surplus commercialisés, se traduisant par des coûts de transaction élevés et une extrême volatilité des prix.

Le coût d'acheminement relativement élevé d'un produit exporté sur les marchés africains offre une protection naturelle aux producteurs nationaux, ce qui les positionne favorablement pour approvisionner les marchés régionaux. Ces derniers devraient connaître une croissance rapide en raison de la croissance démographique,

de l'amélioration progressive des niveaux de vie et de l'accélération du processus d'urbanisation.

La pleine exploitation de ce potentiel nécessite néanmoins de lever certaines barrières qui continuent de grever le développement du commerce régional :

- le faible développement des infrastructures et le manque de coordination dans la connectivité des voies de transport entre les pays ;
- un certain nombre de contraintes institutionnelles, telles que le manque de crédit, la déficience des systèmes d'information sur le marché, le manque d'harmonisation des exigences relatives à la sécurité alimentaire, aux normes et à la qualité des produits ;
- les coûts élevés de transactions à la frontière, associés à des procédures bureaucratiques et à la corruption ;
- l'imprévisibilité des gouvernements à imposer des restrictions aux exportations lorsqu'ils craignent des pénuries alimentaires sur leur marché domestique.

Les politiques régionales de l'UEMOA et de la CEDEAO prévoient plusieurs axes d'intervention afin d'éliminer ces goulots d'étranglement.

6.1.1. La construction collective de normes et de réglementations

Le durcissement des réglementations phytosanitaires constitue des obstacles importants qui ont pour effet de ralentir les exportations agricoles et agro-industrielles des pays en développement. Pour se maintenir dans le commerce international, les pays africains devront participer aux organismes et aux processus de normalisation, tout en développant leur capacité interne à s'y conformer. La mise aux normes internationales constituera un défi particulier pour les plus petits pays, pour lesquels il sera relativement plus coûteux de fournir les services d'appuis nécessaires. La collaboration régionale et l'adoption de normes communes devrait favoriser la conformité à un coût abordable pour l'ensemble des pays de la sous-région.

De plus, la distance entre producteurs et consommateurs et l'extension géographique de l'espace des échanges (commerce régional) rendent de plus en plus nécessaire la construction collective de normes de qualité qui permettent l'échange à distance (grades).

Depuis son adoption en 2001, les activités mises en œuvre dans le cadre de la PAU ont notamment porté sur l'harmonisation de la réglementation (intrants, normes sanitaires et phytosanitaires – SPS). Plus récemment, la CEDEAO et l'UEMOA ont adopté des règlements communautaires pour l'harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification, et la commercialisation des semences végétales, ainsi que l'homologation et le contrôle des pesticides, suite d'un processus mené en collaboration avec le CILSS. Elles ont aussi adopté une stratégie commune de promotion de l'utilisation des engrais en Afrique de l'Ouest.

6.1.2. Favoriser la diffusion de l'information

La CEDEAO et l'UEMOA prévoient la création d'un système d'information agricole régional (SIAR), nécessaire au pilotage de la PAU et de l'ECOWAP.

Pour la mise en place de son SIAR, l'UEMOA a décidé de s'appuyer sur la technologie "CountrySTAT" développée par la FAO. De plus, des concertations sont en cours entre la CEDEAO, le CILSS et l'UEMOA afin d'harmoniser les approches, et mettre en place un système d'information appelé « Services et actualités quotidiennes sur l'agriculture et le secteur alimentaire » (AGRIS), qui serait commun aux trois organisations.

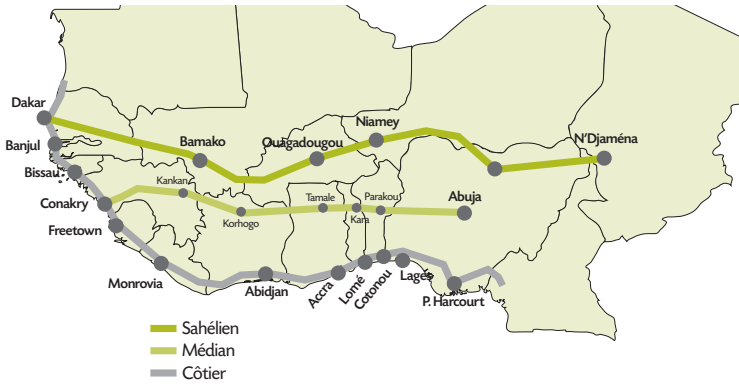
6.1.3. Développer des infrastructures permettant de fluidifier les échanges

Des investissements massifs sont nécessaires afin de construire l'infrastructure de base nécessaire pour lancer et maintenir la compétitivité internationale de l'agriculture commerciale africaine. Si le réseau routier se développe, les coûts de transport restent sensiblement plus élevés que dans d'autres parties du monde en développement.

Les programmes régionaux de la CEDEAO et de l'UEMOA, et notamment le second programme mobilisateur de « promotion d'un environnement global favorable au développement agricole régional » de l'ECOWAP, prévoient le développement d'infrastructures de commerce adaptées aux produits agricoles (et notamment des principaux corridors routiers régionaux). Trois autoroutes est-ouest sont ainsi à l'étude pour leur potentiel commercial.

Le développement d'activités de facilitation des échanges (postes frontières

Carte 26 Trois axes Est-Ouest en devenir



Source : Atlas régional des transports et des télécommunications dans la CEDEAO, 2005.

juxtaposés, observatoire des pratiques anormales, mise en œuvre de la convention relative au transit routier inter-Etats des marchandises [TRIE]^[60] est également programmé. Ce dernier aspect revêt une importance particulière dans la mesure où la corruption, notamment des services douaniers et d'autres postes de contrôle informels, constitue une entrave majeure au développement du commerce régional (Commission économique pour l'Afrique, 2004). Ces prélèvements auraient pour effet de rendre le transport de marchandises en Afrique de l'Ouest au moins aussi cher que d'emprunter les grandes autoroutes payantes européenne (CEDEAO, 2005). En 2005, alors qu'un poids lourd devait payer 22 euros pour 100 kilomètres en péage autoroutier entre Bruxelles et Barcelone, il devait ainsi payer en 2000 entre 17 et 20 euros entre Bamako et Dakar, et 22 euros pour 100 km entre Lagos et Maiduguri (ville frontalière du Cameroun située au nord du Nigeria). Ces frais étant souvent proportionnels à la valeur des marchandises transportées, ces pratiques seraient susceptibles d'annuler les gains issus d'une amélioration des marges bénéficiaires.

6.1.4. Stabiliser les prix

Les mesures nécessaires à la stabilisation des prix s'articulent entre le niveau régional et national^[61]. Depuis le 1^{er} janvier 2000, l'UEMOA a ainsi mis en place un TEC, par lequel les pays tiers acquittent, et ce quel que soit leur point d'entrée dans l'Union, des

[60] Convention signée à Abidjan le 15 octobre 1975 entre les Etats membres du Conseil de l'Entente.

[61] Pour la mise en place de politiques nationales de stabilisation des prix, voir le paragraphe 6.2.2. *Gérer l'instabilité des prix.*

droits et taxes définis suivant ce tarif. Le dispositif repose sur une catégorisation des produits, des droits et taxes permanents, ainsi que des droits et taxes à caractère temporaire.

Si la CEDEAO s'est engagée à adopter le TEC, elle a toutefois du mal à le faire, essentiellement en raison de politiques protectionnistes de certains pays membres, mises en place au nom de l'autosuffisance nationale.

La révision en cours du niveau du TEC, et plus globalement de la politique commerciale, jouera un rôle majeur dans le développement des filières vivrières.

6.1.5. Rechercher les synergies dans la recherche agricole

Si la PAU et l'ECOWAP ont développé des axes importants dans le domaine des infrastructures, des systèmes d'information et de l'harmonisation des normes au niveau régional, peu d'attention a été accordée à la recherche agricole, bien qu'il s'agisse d'une activité pour laquelle il est nécessaire de développer les partenariats au niveau régional. La CEDEAO prévoit tout de même au travers de son second programme mobilisateur de « promotion d'un environnement global favorable au développement agricole régional » le renforcement de la recherche régionale sur les changements climatiques, et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

La productivité agricole ne saurait en effet s'accroître sans un changement technique continu, assuré au travers d'investissements soutenus dans la recherche agricole. Or, le développement de l'agriculture en Afrique est grevé par un faible niveau d'investissement (environ la moitié des pays africains ont connu une baisse absolue des investissements de recherche au cours de la dernière décennie [Beintema et Stads, 2006]), conjugué à la fragmentation de la capacité de recherche dans de nombreux établissements, sous-financés et de petite taille. Si l'Afrique, l'Inde et les États-Unis ont à peu près la même superficie cultivée, il existe ainsi en Afrique 390 instituts de recherche publics, contre 120 en Inde et seulement 51 aux États-Unis. De même, bien que le nombre total de chercheurs agricoles travaillant en Afrique est à peu près égal à celui des États-Unis, le nombre moyen de scientifiques travaillant dans un institut n'est que de 30 en Afrique, contre 180 aux États-Unis (World Bank et FAO, 2009). Cette dispersion des scientifiques agricoles dans de nombreux instituts de petite taille rend difficile l'atteinte d'une masse critique de chercheurs et de ressources, ce qui permettrait de réaliser des économies d'échelle et de résoudre les problèmes généralement complexes de l'agriculture africaine.

Bien que de nouvelles technologies prometteuses soient en cours (riz Nerica, variétés de maïs résistantes à la sécheresse), l'efficacité du système de recherche agricole international est menacée par la stagnation des budgets. L'investissement dans la recherche et le développement doit ainsi augmenter à tous les niveaux (international, régional, national et infranational), ce qui suppose d'augmenter l'enveloppe globale des dépenses publiques à l'agriculture, comme prévu dans l'accord de Maputo du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et de redonner la priorité à la recherche dans les budgets agricoles, où elle est souvent évincée au profit d'investissements de plus court terme, et dont les retombées sont plus visibles (subventions aux engrais, par exemple). Le récent accord pour la relance du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) devrait renforcer la capacité du système de recherche internationale à relever les défis de la recherche agricole africaine. La recherche concernant les technologies pour la gestion des sols et de l'eau doit compter parmi les priorités absolues, y compris les efforts visant à adapter les stratégies de conservation du sol aux conditions africaines.

L'efficacité de la recherche agricole pourra être grandement améliorée en cherchant, lorsque cela est possible, le regroupement des programmes de recherche existants. Les organisations régionales et internationales peuvent jouer un rôle central en coordonnant les efforts de recherche internationaux, régionaux et nationaux afin d'améliorer l'efficacité de la recherche et d'éliminer toute duplication des efforts. De tels centres internationaux de recherche agricole existent déjà, parmi lesquels l'IITA, l'ADRAO et le CIMMYT.

La mise en place de structures de gouvernance appropriées et de systèmes incitatifs pour les chercheurs constitue d'autres aspects essentiels sans lesquels l'augmentation des fonds alloués n'aura que de faibles retombées. Au Nigeria par exemple, les performances du système national de recherche agricole se sont considérablement détériorées, malgré les déclarations répétées de soutien du gouvernement et un financement important des bailleurs de fonds.

Enfin, les expériences au Brésil et en Thaïlande (World Bank et FAO, 2009) montrent que de nombreuses fonctions de recherche agricole initialement prises en charge par des fonds publics peuvent être progressivement transférées à des entreprises privées. La performance de nombreux instituts de recherche publique africains pourrait être ainsi améliorée par l'établissement de liens plus étroits avec les acteurs du secteur privé. L'un des domaines dans lequel le secteur privé peut jouer un rôle actif est celui du développement de variétés améliorées et de la production de semences.

6.1.6. Autres axes de réflexion

Des économies d'échelle sont également réalisables au niveau des institutions de marché, comme les systèmes de warrantage et les bourses (à l'image de l'initiative *Eastern Africa Grain Council* pour le maïs blanc). L'échelle régionale est aussi envisageable pour les politiques de relance de la production et pour les filets de sécurité.

6.2. Actions à mener en partenariat avec l'État

6.2.1. Élaborer des politiques filières

Les politiques filières ont pour objectif d'analyser les contraintes et dynamiques d'une filière, d'identifier les axes d'intervention prioritaires à effet de levier, et de formuler des programmes dans lesquels pourront s'inscrire les projets. Ces derniers pourront plus spécifiquement s'articuler avec la politique filière dans le souci de lever certains goulots d'étranglement.

Si l'existence de politiques transversales stables et claires semble un minimum pour le succès des appuis au secteur vivrier, ce ne peut être un préalable aux interventions, les États n'étant pas toujours en mesure de mettre en place de telles conditions. Une démarche plus progressive semblerait mieux adaptée. Les programmes vivriers pourraient prendre une forme bicéphale, combinant d'une part un volet d'appui aux politiques, et d'autre part un volet d'appui au secteur privé.

6.2.2. Gérer l'instabilité des prix^[62]

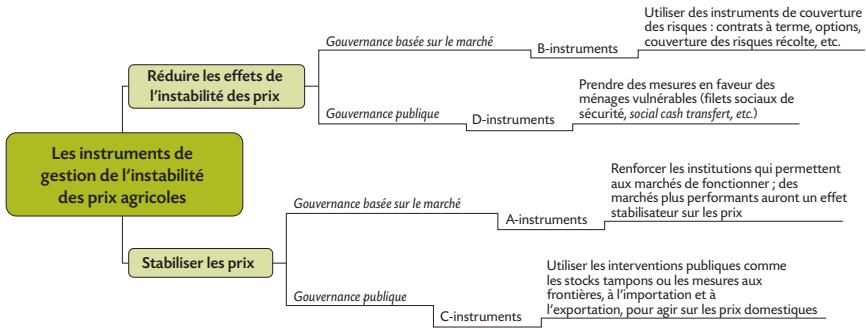
La stabilisation des prix et des revenus des producteurs par des mécanismes combinés publics et privés constitue un moyen important de sécuriser l'environnement des producteurs. L'élaboration de la politique de stabilisation de prix se déclinera entre les niveaux régional (A-instruments notamment) et national, afin d'en maximiser l'impact.

La crise alimentaire de 2007-2008 et les émeutes urbaines que l'instabilité des prix a engendrées dans une quarantaine de pays en développement ont conduit à mettre cette question au cœur du débat. Elle est en effet susceptible d'avoir de graves conséquences sur la sécurité alimentaire, à la fois à court terme (accès des

[62] Ces recommandations constituent une synthèse de l'étude de Galtier (2009).

consommateurs à la nourriture) et à long terme (incitation des producteurs à investir et à accroître la production). Si par le passé, les stratégies de stabilisation des prix ont privilégié tantôt une approche par le marché, tantôt une approche par l'intervention publique, l'analyse montre que pour une plus grande efficacité, les politiques de stabilisation devront mobiliser une pluralité d'instruments, publics et privés, dont le schéma 2 présente une synthèse. Une attention particulière pourra être accordée aux causes de l'instabilité des prix dans l'élaboration des politiques de stabilisation.

Schéma 2 Les instruments de gestion de l'instabilité des prix agricoles : une synthèse



Source : Galtier et al. (2009).

Les stratégies de stabilisation des prix

Lorsque l'instabilité des prix est basée sur des déséquilibres réels entre l'offre et la demande (instabilité d'origine naturelle ou importée), la stabilisation des prix pourra passer par une stabilisation de l'offre. Celle-ci pourra se faire par la stabilisation de la production (modernisation de la production), une intensification des échanges internes et le stockage privé (modernisation des marchés), une régulation des échanges avec l'extérieur, ou encore par le recours au stockage public.

Les deux premières stratégies (modernisation de la production et modernisation des marchés) n'impliquent pas d'objectifs chiffrés de stabilisation. Elles consistent à rendre les acteurs privés plus performants afin que les prix deviennent plus stables. En revanche, les deux stratégies suivantes (régulation des marchés par le contrôle des échanges avec l'extérieur ou par les stocks publics) impliquent de définir des « prix d'intervention » (seuils de déclenchement des interventions publiques).

De telles stratégies supposent :

- de déterminer une fourchette de prix d'intervention, suffisamment large pour permettre des échanges sur de larges distances, tout en étant suffisamment étroite pour supprimer les valeurs extrêmes. Elle doit être évolutive, c'est-à-dire qu'elle doit suivre la tendance de long terme des prix. De la détermination de ces niveaux dépendra fortement la faisabilité et la crédibilité de la politique de stabilisation ;
- que les politiques d'intervention (et notamment les prix d'intervention) soient transparentes, les anticipations n'étant améliorées et les risques réduits que si les interventions publiques sont prévisibles ;
- que les politiques d'intervention soient crédibles, en introduisant une certaine rigidité dans la définition et la modification des politiques de stabilisation par l'établissement de règles contraignantes et par l'implication d'acteurs autres que le gouvernement (bailleurs de fonds, agence indépendante établie à cet effet, etc.).

Les stratégies de stabilisation des prix doivent être différenciées selon que l'origine de l'instabilité est naturelle, importée ou endogène. Une présentation synthétique de ces stratégies pourra être trouvée en annexe 2.

Réduire la vulnérabilité des ménages

Les instruments visant à transférer des ressources publiques vers les ménages les plus vulnérables ont souvent été conçus dans une logique de gestion des risques, des crises alimentaires essentiellement. Celles-ci n'étant pas toujours liées à des problèmes de disponibilités, mais souvent à des problèmes d'accès économique des ménages aux produits alimentaires, la logique a progressivement évolué pour s'attaquer aux causes de la vulnérabilité des ménages. Au-delà de la gestion des effets des chocs, l'objectif est la reconstitution et le renforcement des capacités des ménages à faire face à l'insécurité alimentaire par la mise en place de programmes à moyen/long termes de recapitalisation. Ces programmes privilégient les transferts en argent pour permettre aux bénéficiaires de définir eux-mêmes leurs stratégies de prévention. Ils doivent bien évidemment aussi concerner les populations urbaines.

6.2.3. La question du foncier

Les inégalités d'accès aux ressources, et en particulier au foncier, sont déterminantes en soi dans toute entreprise de production agricole contribuant à des objectifs de

sécurité alimentaire. La question foncière prend néanmoins une importance encore plus particulière lorsque les droits d'accès à la terre des différents acteurs engagés dans la production vivrière (et notamment des agricultures familiales africaines) ne sont ni reconnus ni sécurisés par les textes législatifs et les politiques publiques.

Dès lors qu'elle n'est pas explicitement formalisée et prise en considération dans des politiques foncières inclusives, la question foncière opère comme un prisme susceptible d'induire une bipolarisation entre agricultures familiales vivrières, sous contrainte foncière et bénéficiant de peu d'appuis, d'une part, et agrobusiness avec accès « protégé » aux ressources foncières, privilégié par des stratégies de croissance accélérée, des mesures d'accompagnement ou des politiques économiques, d'autre part.

La réalité est certes moins caricaturale, les agricultures étant multifonctionnelles et les sociétés en transition. La question foncière et son traitement sont néanmoins un révélateur tant des volontés politiques que des décisions administratives et des arbitrages propres aux agriculteurs, révélateur d'autant plus sensible que l'on se concentre sur la production vivrière, élément de base de la sécurité alimentaire.

Pour nombre de pays africains, le défi est de protéger l'accès des petits exploitants à la terre. Dans un processus de développement de l'agriculture commerciale, deux éléments doivent être pris en compte :

- comment assurer les droits fonciers à la population locale, afin que les agriculteurs locaux puissent participer au processus de commercialisation et en tirer profit, et non être expulsés ou marginalisés ?
- Comment assurer aux investisseurs nationaux et étrangers un accès à une terre qui est en général déjà utilisée par certains groupes autochtones ?

La sécurisation de droits fonciers sûrs et transférables est essentielle pour protéger les intérêts des populations autochtones, tout en permettant aux grandes exploitations commerciales d'acquérir des terres en friche dans les régions à faible densité de population. Plusieurs pays africains ont avancé dans ce domaine (Ethiopie, Madagascar, Malawi, Mozambique, Zambie). De nombreuses lois foncières africaines ne prévoient pas de tenure franche des terres allouée à l'agriculture commerciale, mais l'allocation d'un bail renouvelable pour des périodes allant de cinquante à cent ans. Par ailleurs, beaucoup de progrès ont été réalisés dans la conception de mécanismes de relativement faible coût pour la certification des droits fonciers des communautés et des individus (cas de l'Ethiopie où les certificats fonciers individuels

sont délivrés à un coût à peine supérieur à 1 USD). Ce programme a considérablement réduit les conflits, amélioré les droits des femmes et leur statut, et augmenté la productivité agricole (Songwe et Deininger, 2008). Ces systèmes de certification des terres supposent une forte participation de la communauté dans la délimitation des droits fonciers, dans la résolution des conflits, et dans l'enregistrement ultérieur des transferts.

Une volonté politique et une solide capacité de mise en œuvre sont nécessaires pour assurer une application équitable de la loi, et supposent l'engagement d'un processus de décentralisation et de renforcement des capacités de gouvernance et d'administration des terres, le renforcement de mécanismes de résolution des conflits et de l'accès aux tribunaux. Une solide politique foncière et sa bonne mise en œuvre supposent :

- un cadre juridique définissant l'attribution de terres aux petits paysans (y compris aux femmes) et aux investisseurs nationaux ou internationaux, adossé à un processus de consultation et de participation communautaire, et à la mise en place de mécanismes de compensation ;
- des dispositions légales rendant les baux fonciers entièrement négociables et utilisables en tant que garantie pour le crédit, ainsi que la capacité d'enregistrer les transactions foncières ;
- un impôt foncier pour décourager l'acquisition de terres à des fins spéculatives ;
- une forte capacité administrative décentralisée à mettre en œuvre les dispositions juridiques, et la volonté politique de le faire ;
- la certification des droits fonciers communaux, pour un groupe ou à titre individuel, en utilisant des méthodes participatives de faible coût ;
- des dispositions qui reconnaissent et protègent les droits fonciers communaux et les droits fonciers des femmes ;
- le développement des capacités pour les gouvernements et les communautés locales à gérer et à défendre les droits fonciers.

6.2.4. Développer les infrastructures

L'analyse comparative par la chaîne de valeur menée par la Banque mondiale et la FAO (2009) montre que la compétitivité des pays africains est lourdement grevée par des coûts logistiques particulièrement élevés. Si les pays africains ont construit des infrastructures de transport et d'énergie principalement dans et autour des centres urbains ou le long de corridors ferroviaires, de vastes zones rurales restent encore

mal desservies, ce qui nuit à la capacité des paysans d'acheminer leur production vers les points de consommation. Ceci peut être imputé à plusieurs facteurs :

- le coût élevé du carburant ;
- le faible développement du réseau routier (à titre d'exemple, le Nigeria devrait multiplier par sept la densité de son réseau routier pour atteindre la densité que présentait le réseau de l'Inde en 1950) ;
- le mauvais état des routes (au Nigeria, 37 % du réseau est considéré comme étant en mauvais état, de même que 60 % des routes rurales).

Des investissements ont également besoin d'être réalisés pour développer les services de transport maritime (au Nigeria les infrastructures portuaires et les installations douanières sont trop petites et surchargées ; en moyenne dix-sept jours sont nécessaires pour le dédouanement d'un produit importé ; quinze jours pour exporter).

L'analyse comparative de cinq pays par la Banque mondiale (Brésil, Mozambique, Nigeria, Thaïlande) révèle enfin d'autres facteurs susceptibles d'alourdir les coûts logistiques des producteurs d'Afrique subsaharienne :

- le prix de véhicules neufs est en général beaucoup plus élevé en Afrique qu'en Asie, ce qui reflète notamment la pratique courante de permettre aux concessionnaires de détenir des droits exclusifs sur l'importation de véhicules et de pièces de rechange ; les concessionnaires asiatiques, quant à eux, importent des véhicules à bas prix, s'appuyant par la suite sur les industries domestiques pour ajuster le modèle à la demande locale ;
- les Asiatiques font un usage plus intensif des camions que leurs homologues africains, ce qui s'explique en partie par le faible niveau d'activité dans les économies africaines, mais aussi par le rôle joué par les associations de camionnage africaines qui divisent le travail de manière informelle entre les camions locaux (Hine et Rizet, 1991) ;
- les conducteurs asiatiques ont enfin un plus haut degré de participation dans la performance de l'entreprise que leurs homologues africains, ce qui les encourage à réduire leur vitesse afin de diminuer les coûts de carburant et le nombre d'accidents.

6.2.5. Renforcer le capital humain

Le désintérêt progressif des bailleurs de fonds et des États pour l'agriculture à partir des années 1990 a conduit à la baisse de l'investissement dans la formation et la

recherche agricole. Avec les politiques d'ajustement structurel, les possibilités d'emploi et les services d'extension se sont contractés ; les *curricula* de formation ont cessé d'évoluer, conduisant à un déséquilibre entre les compétences acquises et les exigences du marché, et les professionnels africains ont eu des difficultés croissantes à se maintenir dans les réseaux mondiaux de connaissance et de transfert de technologie. Ce désintérêt a finalement conduit à l'épuisement et au vieillissement du pool de ressources humaines en agriculture, en particulier pour la prochaine génération qui devra remplacer de nombreux chercheurs africains en sciences agricoles, formés dans les années 1970 et 1980, et qui sont maintenant proches de la retraite. Un engagement politique et financier majeur est nécessaire pour reconstruire le capital humain nécessaire au développement agricole, compte tenu notamment du fait que ces investissements ont dû être soutenus sur plusieurs décennies dans les pays qui ont été capables de transformer leur agriculture (World Bank et FAO, 2009).

Ces investissements doivent être consentis à tous les niveaux :

- formation professionnelle continue, afin de transmettre aux ménages ruraux les compétences de base nécessaires pour accéder à et maîtriser les technologies de production ;
- formation technique, nécessaire pour répondre à la demande en techniciens qualifiés requis pour la modernisation de l'agriculture et des chaînes de valeur ;
- formation de troisième cycle, nécessaire pour renouveler le pool d'experts en recherche agricole du continent.

Le développement des filières vivrières pluviales nécessitera également que les producteurs acquièrent de nouvelles compétences en prospection commerciale et en matière de respect des normes du marché. L'un des plus grands défis tient vraisemblablement à la manière d'atteindre ces objectifs, compte tenu de la faiblesse des services de vulgarisation. Dans le cas de l'agriculture contractuelle, certaines compétences pourront être transmises par l'assistance technique fournie par des agents privés. D'autres approches seront également nécessaires, telles que le renforcement de l'offre de services par des organisations de producteurs, et de celle des services d'extension publics et non gouvernementaux.

Partie 3. Quelques bonnes pratiques

Cette partie présente une série d'actions innovantes développées par certains projets de développement centrés sur les cultures vivrières pluviales^[63]. Elle s'appuie essentiellement sur l'étude réalisée dans le cadre de ce travail, par Baris et Demay (2009), et portant sur l'analyse des pratiques des projets de développement des cultures vivrières en Afrique de l'Ouest et du Centre. La quasi-inexistence de projets régionaux et leur caractère récent font que l'on manque de recul pour proposer une analyse poussée des actions innovantes mises en place au niveau régional. Les propositions développées ici concernent de ce fait essentiellement les projets à dimension nationale ou locale. Si elles ont permis de résoudre certaines contraintes, les bonnes pratiques doivent néanmoins être contextualisées, car elles ne sont pas automatiquement transposables dans un autre contexte. Des conditions de reproductibilité de ces succès ont donc été identifiées. Elles sont nombreuses et spécifiques à la conjoncture et au milieu dans lesquels les projets interviennent.

[63] Afin de préserver la possibilité d'une analyse plus approfondie, la référence aux projets a été systématiquement conservée.

7. Financer le fonctionnement des filières

Le financement du fonctionnement des filières constitue l'un des éléments essentiels dans la dynamisation des cultures vivrières pluviales. Le monde agricole et rural est de manière générale très largement exclu des systèmes bancaires. En Afrique, le taux de bancarisation en milieu rural ne dépasse pas 5 à 6 %. Malgré des appuis renouvelés aux systèmes de crédit, leur impact demeure encore limité. Pourtant, l'agriculture vivrière pluviale a de plus en plus besoin de financements, non seulement pour se développer et investir, mais aussi pour financer une commercialisation de plus en plus importante de la production vivrière. Des outils innovants ont été développés pour pouvoir mieux répondre à ces contraintes.

7.1. Le financement des intrants

L'utilisation d'engrais pour les cultures vivrières pluviales est très rare et se fait principalement à travers le « détournement » des engrais des cultures d'exportation telles que le coton (notamment pour la culture du maïs). L'accès à des semences de qualité est également un enjeu de taille. On considère généralement que la contrainte principale est le crédit, lui-même dépendant des revenus incertains tirés de la commercialisation des produits. Dans le cas des semences, la question est aussi celle de l'organisation de la production, de la certification et de la vulgarisation au travers d'institutions pérennes qui, en général, sont inexistantes. L'utilisation d'intrants est un enjeu de taille, car comparé aux autres continents, l'Afrique subsaharienne a pris un retard important dans l'évolution des rendements. Plusieurs solutions innovantes ont été développées dans le domaine du financement des intrants, principalement des engrais et des semences.

7.1.1. Le projet d'appui à la Fédération des paysans du Fouta Djallon (FPFD) : la force de contractualisation

La FDFP a mis en place un système innovant d'approvisionnement en intrants avec une centrale d'achat et des crédits de campagne, consistant à mettre à la disposition des agriculteurs adhérents une certaine quantité de semences et des engrais qu'ils doivent rembourser en espèces à une date préalablement fixée, qui coïncide

d'entreprises de transformation. Elles constituent en cela un maillon clé du développement de filières agroalimentaires locales. Elles associent des producteurs organisés et des promoteurs de petites entreprises de transformation, avec pour objectif de donner aux petits producteurs un accès durable aux marchés urbains. Les fonctions appuyées par le projet sont multiples : multiplication de semences de qualité, accès facilité aux intrants, conseil, prix sécurisé au producteur, contrats, vérification de la qualité du riz, organisation de l'aval de la filière, et labellisation. En outre, le système permet de faire bénéficier indirectement les producteurs de taux bonifiés pour l'approvisionnement en semences, le crédit étant contracté par l'ESOP auprès de banques locales.

Le système des ESOP^[64] permet le développement d'une agriculture familiale plus rémunératrice et un meilleur accès des populations aux services de base. Plus spécifiquement, il renforce les moyens d'existence durable des producteurs agricoles au niveau :

- des capacités économiques et financières, par l'augmentation et la sécurisation des revenus tirés des produits agricoles commercialisés ;
- des capacités techniques, par la mise en culture de nouvelles productions, l'apprentissage de nouvelles techniques et pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement, permettant d'améliorer durablement la productivité et la valorisation du patrimoine foncier ;
- du capital social par la participation des ménages – hommes et femmes – au sein des organisations de producteurs, ce qui renforce leur cohésion sociale interne et leurs capacités de négociation et de contractualisation avec différents acteurs de leur environnement ;
- du capital physique par l'augmentation des capacités d'investissement dans des biens d'équipements de base et dans des biens de production, et la possibilité accrue d'accéder à des services publics (éducation des enfants, eau, santé, etc.).

De manière générale, ce système peut être appliqué à d'autres filières où la transformation et la qualité du produit sont déterminantes sur les marchés, où la dynamique de production du produit vivrier est forte. Par ailleurs des gains de productivité peuvent être dégagés sur la transformation et la commercialisation pour concurrencer le produit importé. Ce type d'intervention a un fort impact sur l'emploi,

[64] Le programme ESOP est mené par l'ONG CIDR au Bénin, Burkina Faso, Ethiopie, Mali et Togo.

la pauvreté, et l'approvisionnement du marché. L'intervention étant centrée sur l'import substitution, les effets sont démultipliés et tout emploi créé est net. La répartition des revenus est au cœur de l'intervention, dans la mesure où les producteurs sont gagnants en tant que producteurs, mais aussi en tant qu'actionnaires des ESOP (des unités de transformation). En jouant la qualité du produit et en l'améliorant, de la production (semences de qualité) à la transformation et à la mise sur le marché (labellisation), le projet a trouvé un effet de levier qui permet d'alimenter un marché en expansion.

7.1.3. L'appui aux fournisseurs d'intrants : le programme de développement des agrocommerçants

Le programme ADP (*Agro-Dealer Development Program*^[65]) a pour objectif d'offrir une formation et un crédit aux agrocommerçants gérant de petites entreprises et fournissant les paysans pauvres des régions éloignées. Il s'appuie en cela sur les grandes banques de la place pour établir une facilité de crédit avec fonds de garantie destinée à proposer des prêts aux agrocommerçants locaux formés et certifiés. Le programme étant récent, les conditions de reproductibilité ne sont pas encore identifiables.

7.2. Le financement de la campagne agricole : l'exemple du Projet d'appui à la commercialisation des céréales au Mali (PACCEM)

L'approche du PACCEM^[66] est riche d'enseignements en ce qui concerne le financement des intrants, la campagne agricole et la commercialisation. Le projet centre sa stratégie sur les Unions de coopératives pour diffuser les intrants, grâce à une centrale d'achat et un paiement anticipé de la production vivrière. Le système financier du projet repose sur trois grands principes : les paiements anticipés aux producteurs (financés par des prêts auprès de structures financières), la commercialisation groupée de la production, et l'autofinancement de l'organisation. Le premier paiement anticipé, accordé en début de campagne, représente 60 % d'un prix de cession de la production, et permet largement de financer les intrants agricoles. L'achat groupé d'intrants, établi sur la base de relations contractuelles, a permis d'obtenir des prix compétitifs et d'assurer une livraison à temps des engrais.

[65] Le programme ADP bénéficie du soutien de AGRA (Alliance for a Green Revolution in Africa : <http://www.agra-alliance.org/>)

[66] Le projet PACCEM a bénéficié des financements de la coopération canadienne (ACDI).

Ce projet fait intervenir plusieurs partenaires, et intègre le système bancaire classique (Banque nationale de développement agricole - BNDA) et les IMF.

Bien qu'il ait été fragilisé par le cercle vicieux des impayés, le système présente de nombreux avantages :

- l'émergence d'une union de coopératives forte contribuant efficacement à la sécurité alimentaire du pays et à la lutte contre la pauvreté ;
- une hausse significative et une stabilité des prix de vente des céréales sèches ainsi qu'un assainissement des conditions de vente des intrants ;
- une modernisation des méthodes culturales et une sécurisation des revenus, qui contribuent à une diminution des coûts de production et à une augmentation des volumes commercialisables des céréales sèches ;
- une amélioration des revenus des adhérents comparativement aux revenus des non-adhérents ;
- un développement de l'économie régionale ;
- un poids dans les marchés de la sous-région estimé pour le mil/sorgho/maïs à 6 % et pour le riz à 10 %. Les filières concernées ont été fortement réactives au développement de ce système de mise en marché collective, malgré une période assez longue d'appui du projet (dix ans).

La pérennité du système suppose que tous les acteurs respectent leurs engagements^[67], mais aussi que l'Union ait une politique de prix de cession qui suive au plus près les évolutions des marchés. Les conditions générales de la répliquabilité de ce type d'approche sont :

- un réseau opérationnel de systèmes financiers décentralisés et de banques agricoles ;
- un réseau développé de commerçants grossistes ;
- des voies de communication favorisant une centralisation de l'offre sur des axes routiers ;
- des capacités de stockage existantes ou à développer ;
- un réseau d'agents de formation compétents (prestataires publics ou privés) ;
- une politique nationale de professionnalisation des coopératives agricoles et des statuts règlementaires.

[67] Face à ce risque fréquent, il est essentiel de réfléchir à un encadrement des défauts de paiement et à des mécanismes de mutualisation des risques.

7.3. Le financement de la commercialisation

7.3.1. Le crédit warranté au Niger

Le crédit warranté s'appuie sur les différentiels de prix saisonniers pour permettre aux producteurs de payer une partie de leurs intrants. Il se noue lors de la récolte lorsque les prix sont au plus bas, et se dénoue à la période de soudure au moment où les prix sont au plus haut. Au Niger, des innovations telles que le remboursement des crédits par des activités génératrices de revenus, le remplacement du certificat de dépôts par le principe du double cadenas (IMF et OP) et de la signature d'une convention de nantissement, la composition d'un stock constitué à la fois de semence et de vivres, ont été mises en place. Le crédit warranté ne peut être efficace que si les producteurs disposent de toute l'information sur les marchés et qu'ils sont accompagnés pour le remboursement de leurs crédits (gestion des activités génératrices de revenu, conseils sur la vente). On peut résumer les clés de réussite de l'opération aux éléments suivants :

- une bonne compréhension des mécanismes de base du marché par les producteurs et OP (comprendre les cycles de prix annuels et suivre de près les prix du marché pour connaître la valeur réelle du produit stocké) ;
- une prise de risque à la hauteur des moyens (risque de retournement du marché : par exemple une trop forte rétention du produit à la récolte provoque une hausse de prix, puis une chute à la soudure) ;
- minimiser le risque en limitant le stockage à une période spécifique et avec des règles de tarification claires, et identifier des acheteurs suffisamment tôt pour connaître leurs besoins en qualité et en quantité quand débute la saison ;
- la structuration d'une OP disposant des compétences adéquates pour la gestion des crédits, les opérations de commercialisation et les activités génératrices de revenus ;
- la mise au point d'accords de vente détaillés donnant des indications spécifiques sur la tarification, l'emballage, la qualité, le lieu de livraison et la durée du contrat ;
- un contrôle de la qualité des produits et la garantie d'une communication interne claire et complète.

Ce produit financier est bien adapté à des marchés peu développés, à fortes variations saisonnières. Il faut souligner que malgré les impacts positifs recensés, il génère des

coûts importants lorsque des économies d'échelle (regroupements de stocks) ne peuvent être effectuées, et sont difficiles à gérer pour des OP émergentes. Les risques techniques (mauvaise conservation des stocks) et économiques (baisse de valeur) doivent être maîtrisés au mieux. Ceci passe par une claire répartition des tâches entre OP et IMF et par un renforcement des capacités de chacun dans son domaine.

7.3.2. Le crédit à la commercialisation : l'exemple du crédit rural de Guinée (CRG)

À partir d'une expérimentation introduite par un projet (DYNAFIV^[68]), le CRG a développé un crédit commercial basé sur la mise en place des ACM (associations de caution mutuelle). L'originalité de ce produit financier est qu'il est basé sur des professionnels (commerçantes informelles en activité), organisé (ACM avec un statut juridique), et adapté au cycle commercial du marché où exercent ses clients (l'ACM ne verse que les intérêts mensuellement, puis le capital en deux versements en fin de cycle, ce qui permet à la commerçante de faire tourner l'ensemble de son capital sur dix mois). Ces associations rassemblent dix à quinze membres qui ont constitué une caution mutuelle associant une épargne volontaire (des parts sociales et des apports mensuels) et une épargne de garantie (prélèvement à l'octroi du prêt), stockée sur un livret commun rémunéré. Ces commerçants bénéficient d'une formation technique (gestion du fonds de commerce) et financière (gestion du crédit) pour des montants pouvant atteindre 4 000 USD par membre. Si l'ACM et ses membres sont responsables du remboursement du montant global, les crédits sont individualisés. L'ACM ne peut pas souscrire à un nouveau prêt tant que le premier n'est pas intégralement remboursé. Une assurance décès est prévue et les intérêts sont de 3,5 % par mois. Une incitation est donnée par une ristourne de 10 % des intérêts quand le remboursement est effectué à temps. Les résultats sont spectaculaires, avec des encours qui sont passés de 0,1 à 1,5 milliard de Francs guinéens en huit ans. En 2006, le riz représentait 52 % des crédits, suivi de l'huile de palme et de l'élevage.

Pour une banque, l'ACM présente de nombreux avantages : d'une part elle sécurise les crédits par la garantie sociale et financière qu'elle présente et réduit les charges de suivi des bénéficiaires (assuré par le bureau de l'ACM). Pour les membres associés, le système ACM favorise l'accès au crédit bancaire d'une clientèle jadis considérée comme peu fiable et assure l'expansion de la profession et l'amélioration des revenus. Elle permet un partenariat durable avec la banque, si la responsabilisation du groupe est effective (choix des membres et accord sur les montants de crédit). Le taux de

[68] Le programme DYNAFIV a bénéficié du financement de l'AFD.

remboursement avoisine les 100 %. Le succès de ce produit est lié à trois de ses caractéristiques : l'accompagnement d'une activité existante (pas de création d'entreprise), la mise en place d'une organisation de professionnels du commerce, avec une très forte proportion de femmes.

Au niveau des filières vivrières, la mise en place des ACM aura eu un impact positif, notamment :

- la fluidification de la collecte des produits vivriers ;
- l'incitation à produire pour les paysans : le prix du paddy a augmenté grâce, entre autres, au financement des petits opérateurs de la filière et au crédit aux producteurs leur permettant de concurrencer les commerçants « assis » traditionnels (pourvoyeurs de crédit et s'assurant de la récolte à bas prix) ;
- l'offre de crédit entrant en synergie avec d'autres actions (appui à la transformation, désenclavement, organisation des producteurs) pour augmenter la mise en marché de produits locaux de meilleure qualité ;
- la construction progressive des filières vivrières locales ;
- le gain de parts de marché sur les produits importés (riz local étuvé versus riz blanc importé).

7.3.3. Autre exemple de crédit commercial : les greniers communs villageois (GCV) des CECAM à Madagascar

Les CECAM (Caisses d'épargne et de crédit agricole mutuels^[69]) constituent le réseau de micro finance le plus important dans l'espace rural de Madagascar, avec une gamme complète de produits, articulée autour des besoins du paysannat :

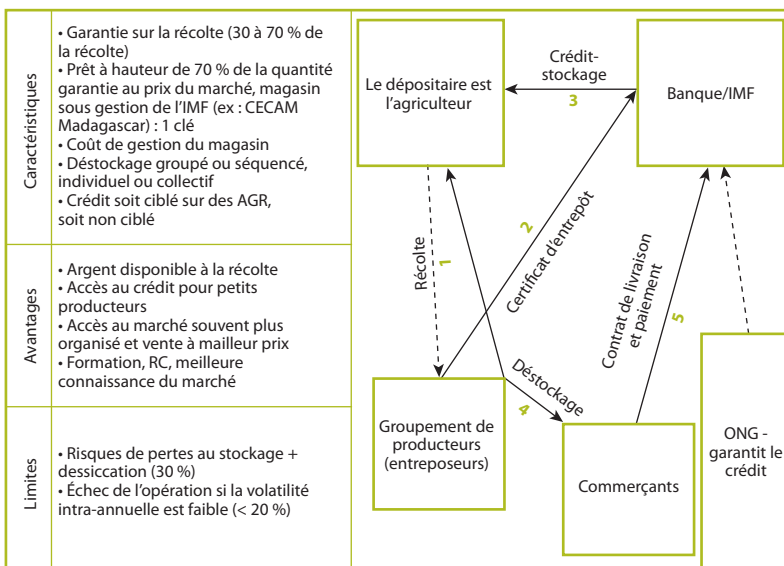
- le crédit productif pour accroître la production (intrants, semences, main-d'œuvre, petit matériel...) ;
- le prêt GCV pour valoriser dans les meilleures conditions cette production ;
- le crédit LVM (location-vente mutualiste) pour soutenir l'investissement.

Les produits CECAM sont définis au niveau national dans leurs caractéristiques générales, mais avec un calendrier spécifique par région et une décision d'octroi prise au plus près du terrain par un comité de crédit.

[69] Les CECAM ont bénéficié du soutien de la formation pour l'épanouissement et le renouveau de la terre (FERT).

Le crédit GCV est la forme la plus simple de crédit stockage visant à aider le producteur agricole à commercialiser ses produits à un moment où les prix d'achat lui seront les plus favorables. Ce type de crédit ne connaît que très peu d'impayés car les paysans récupèrent normalement plus à la vente que le montant de leur crédit (les CECAM prêtent 75 % du prix de vente estimé pour le riz, et 65 % pour les autres produits) si le marché a bien augmenté.

Schéma 4 Le crédit stockage OP-IMF



Source : Torre (2008).

Le dispositif présente plusieurs avantages :

- il est relativement robuste dans les pays où l'environnement institutionnel est pauvre (pas de bourses produit, d'organismes de certification, ou d'acheteurs majeurs dans le secteur) ;
- il incite à la bancarisation des producteurs et au groupage des produits ;
- il peut aider à la réduction des pertes après récolte ;
- il aide à la structuration des marchés et au développement progressif de la qualité.

En revanche, il est basé sur une forte variation des prix qui, si elle ne se réalise pas, peut remettre en question le remboursement. Tout repose sur une bonne anticipation des prix agricoles. Ce système peut être amélioré s'il est couplé à des activités génératrices de revenu (exemple du crédit warranté au Niger).

7.4. Les financements de l'investissement agricole

Différents outils ont été mis en place pour financer l'investissement agricole :

- le mécanisme flexible de financement du FODESA^[70] (Fonds de développement en zone sahélienne), qui propose d'adapter les phases du programme en fonction des aléas institutionnels et socio-économiques, et la définition de conditions préalables pour le passage d'une phase à l'autre ;
- le fonds pour les investissements de plusieurs acteurs, le FODEF^[71] (Fonds de développement des filières, Burkina Faso), qui est un fonds de développement des filières à coûts partagés, servant à la fois pour les investissements des Groupements d'intérêt économique (GIE) et pour les investissements des OP faïtières ;
- le fonds unique pour une filière du programme PAFI/RIZ^[72] (Projet d'appui à la filière riz, Bénin), permettant de financer l'ensemble des projets d'investissements portés par des promoteurs individuels aux différents niveaux de la filière ;
- l'implication des IMF dans le financement de certains volets du projet PNAFA^[73] (Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles) en Guinée : le projet intègre dans son programme une assistance technique pour accompagner les associations de services financiers de proximité, mais la plus grande partie des apports financiers passe par une Union nationale de coordination ;
- certains projets ont associé à leurs financements les contreparties gouvernementales, ce qui entraîne des difficultés à l'exécution, lorsque ces fonds sont irrégulièrement et insuffisamment payés. D'où l'importance de vérifier que les fonds sont systématiquement budgétisés et régulièrement mis à disposition ;

[70] Le FOSEDA a bénéficié d'un financement du FIDA.

[71] Le FODEF a bénéficié d'un financement du FIDA.

[72] Le PAFI/RIZ a bénéficié d'un financement de Commission européenne.

[73] Le PNAFA a bénéficié d'un financement du FIDA.

- la réflexion porte aujourd'hui sur la mise en place de *basket funds* auxquels contribueraient plusieurs bailleurs, soit des fonds communs qui permettraient de financer un type d'appui spécifique à l'agriculture.

Le choix des modes de financement dépend de la capacité de gestion des bénéficiaires et de l'environnement institutionnel et économique local. Pour la pérennité des opérations néanmoins, il vaut mieux éviter l'investissement direct par les projets et favoriser le recours aux institutions financières et la mise en place de fonds multibailleurs.

Malgré l'émergence et la croissance des IMF, l'offre de microfinance à destination du financement des activités agricoles demeure marginale. On constate que les IMF, initialement implantées en milieu rural, ont tendance à développer leurs activités en milieu urbain, où les opportunités d'intervention sont plus rentables. L'enjeu serait qu'un système de péréquation ou de garantie mutuelle se mette en place, assurant globalement la rentabilité des organisations, en combinant des activités urbaines profitables et des interventions en milieu rural, plus délicates. De manière générale, il ressort que l'offre de crédits est inadaptée dans la mesure où il s'agit généralement de crédits de court terme et qui se dénouent au moment de la récolte (prix les plus bas), ce qui ne favorise pas la performance des producteurs (faible capacité d'investissement en soudure pour préparer la campagne agricole). Faute de ressources sur le long terme, mais aussi de garanties, les IMF n'accordent pas de crédits de moyen et long terme, qui sont ceux dont a besoin l'agriculture. Par ailleurs, l'un des principaux chaînons manquants demeure celui de la mésofinance, à savoir l'offre d'une gamme de produits financiers compris entre le plafond des prêts relevant de la microfinance et le plancher du crédit bancaire.

De manière générale, il semble important de :

- choisir un opérateur financier réellement professionnel avec une bonne expérience dans ce secteur ;
- mettre en place des systèmes d'information fiables permettant de juger réellement de l'impact de ces opérations. Ce pourrait être un préalable aux appuis aux IMF ;
- intervenir aux différents stades de la maturité des IMF avec des outils adaptés à savoir :
 - au démarrage, des subventions sous forme de projets pilotes qui développent des produits adaptés à la création d'un marché pour la microfinance ;

- en phase d'expansion, subventionner le renforcement institutionnel et leur accorder des prêts souples pour financer leur croissance ;
- en phase de consolidation, aider les IMF à obtenir des crédits auprès des banques locales et mettre en place des mécanismes de partage de risques ;
- en phase d'intégration, quand les IMF sont partie intégrante du système financier, intervenir en fonds propres au sein de ces institutions.

7.5. Améliorer l'environnement du crédit

Les contraintes au financement de l'agriculture vivrière sont multiples : zones enclavées avec peu d'infrastructures, ce qui alourdit les coûts de fonctionnement des structures ; dépendance des remboursements aux conditions climatiques aléatoires ; volatilité et faiblesse relative des prix agricoles ; absence de garanties ; faible fiabilité des structures juridiques qui pourraient dissuader les mauvais payeurs... Il apparaît difficile dans ces conditions de développer un système financier efficace sur le long terme. Il s'avère ainsi nécessaire d'améliorer l'environnement du crédit par des outils tels que les assurances, les fonds de calamités, des instruments de régulation des prix, et la sécurisation du foncier.

La hausse récente des prix agricoles, si elle se maintient, est un élément fondamental, pour la rentabilité des filières vivrières locales, qui devrait permettre de mieux sécuriser le crédit agricole. La mise en place de politiques de maîtrise des importations, permettant d'augmenter la compétitivité des filières locales et de stabiliser leur environnement, est aussi un atout.

7.6. Relier crédit et commercialisation

Le risque dans l'agriculture étant le principal ennemi du crédit, ne faudrait-il pas, comme le font plusieurs nouveaux projets, favoriser l'octroi de crédit lié à l'existence de contrats entre acteurs (contrats entre producteurs/transformateurs/commerçants) ? La contractualisation permettant en partie de limiter les risques de transaction, ne faudrait-il pas en faire une condition pour l'octroi de crédits aux conditions plus favorables (bonifiés) ?

La dernière décennie a vu l'apparition de nouveaux produits financiers (warrantage, paiements anticipés, mise en marché collective) qui ont des effets sur la répartition de

la valeur ajoutée, le plus souvent au profit des producteurs, et un impact majeur sur les revenus et l'investissement productif.

De façon générale, faut-il continuer à pallier l'insuffisance des structures financières classiques en créant de nouveaux produits financiers, en continuant à soutenir les IMF, ou en renouvelant l'appui aux banques de développement agricoles ? Il est probable que la solution soit de continuer à appuyer de front ces différents types d'institutions de crédit, l'essentiel étant de jouer sur leurs complémentarités et leur interdépendance en favorisant entre elles les flux de financement, de refinancement, de garanties, de prise de participation, et donc l'intensification des opérations d'interface bancaire.

8. Promouvoir les innovations techniques, renforcer la recherche agricole

Du côté de la recherche, les innovations proposées restent encore très fragmentaires. Les institutions de recherche agricole admettent avoir largement délaissé ce type de programmes au cours des dernières années. En Afrique subsaharienne, les investissements dans la recherche agricole sont inférieurs à ceux de n'importe quelle autre région du monde. Ainsi, en 2000, la somme des investissements réalisés en recherche agricole, pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, était inférieure aux investissements réalisés par l'Inde, et correspondait à moins de la moitié des investissements réalisés par la Chine (Pardey *et al.*, 2007).

Les acquis restent ainsi limités, aussi bien pour la création variétale, que pour les systèmes de culture, l'interaction entre cultures de rente et cultures vivrières, ou encore la transformation et la commercialisation, et l'innovation dans les systèmes paysans. Pourtant, la plupart des projets sur les filières vivrières ont des volets visant l'amélioration des techniques de production ou de transformation.

8.1. Quelques exemples

Plusieurs projets ont eu du succès dans l'application de certaines innovations, parmi lesquels :

- le SRI, qui a pour objectif d'augmenter de manière conséquente les rendements, sans pour autant réaliser de lourds investissements matériels et monétaires, avec la même fumure et les mêmes semences. Il se diffuse actuellement dans de nombreux pays de tradition rizicole (Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Sri-Lanka, Thaïlande...). Face à son faible succès en Afrique, deux adaptations du SRI (le processus MAFF^[74]

[74] MAFF (*Mitsity Ambioka sy Fomba Fiasa*) : mode d'enseignement de l'amélioration de la riziculture, reprenant plusieurs points du Système de riziculture intensive (SRI), mais orientés vers l'économie des semences plutôt que vers l'extrême jeunesse des plants et la promesse de récoltes extraordinaires.

et le SRIA^[75]) ont été expérimentées à Madagascar avec des effets importants sur la production. Il ressort que le SRI adapté est plus intéressant que la forme traditionnelle, ce qui montre l'importance de prendre en compte les stratégies paysannes. Il semble ainsi primordial que les nouvelles méthodes (et particulièrement les techniciens) respectent la perception qu'ont les paysans du risque qu'ils prennent en adoptant le SRI, et les aident à aménager le système de façon à le rendre compatible avec leurs contraintes financières (minimisation des semences, substitution de la fumure à l'engrais, réduction du temps de travail sur certaines tâches, etc.) ;

- les projets racines et tubercules, avec entre autres la gestion de la fertilité des sols, la multiplication rapide des boutures de manioc et des semenceaux d'igname. Bien que ces expériences aient été des succès techniques pour la production, beaucoup de problèmes se sont posés en aval, dans les domaines de la transformation et de la commercialisation ;
- le Champ école paysan (CEP), qui est une nouvelle méthode de vulgarisation. Le CEP se définit comme un processus d'apprentissage et d'échange par l'expérience au bénéfice des producteurs. Cette technique d'apprentissage a eu un impact impressionnant : des rendements quatre fois supérieurs, l'introduction de nouvelles variétés, la maîtrise des maladies et des ravageurs, le respect des itinéraires techniques...

8.2. Les limites des projets centrés sur une innovation technique

Le projet *Root and Tuber* au Ghana, centré sur l'augmentation de la production a eu de bons résultats, sans qu'aucune stratégie n'ait en revanche été clairement élaborée pour trouver des débouchés au surplus de production. De même, la mise en œuvre du volet portant sur l'accès des producteurs les plus défavorisés aux technologies de postproduction améliorées a prouvé que l'accès aux technologies seul ne garantit pas automatiquement l'écoulement de l'ensemble des produits transformés. On citera aussi le cas du projet « Appui au séchage des produits agricoles », qui montre que la promotion d'une innovation technique parfaitement adaptée aux contraintes locales ne suffit pas. De même l'adoption de variétés améliorées ne peut se faire sans un accompagnement sur l'amélioration des pratiques de gestion des sols. Des efforts

[75] Système de riziculture intensive ou améliorée : adaptation des techniques culturales proposées par le SRI prenant en compte les contraintes financières des paysans.

soutenus doivent donc être consacrés à la vulgarisation agricole, l'approvisionnement en semences, et le développement des marchés d'intrants et de commercialisation de la production.

De manière générale, la pérennisation d'une nouvelle technique est conditionnée à un environnement économique qu'il faut préalablement bien analyser (fluctuation de la demande, système de distribution du produit, financement du matériel,...). La chaîne de contraintes, de la production à la commercialisation, doit être étudiée afin d'intervenir, si besoin, de façon coordonnée sur plusieurs fronts à la fois.

8.3. Il n'y a pas de « solution miracle »

L'analyse des différents projets montre que les innovations ne sont pertinentes que dans un contexte donné. Chaque filière, dans une zone déterminée, nécessite des interventions spécifiques, adaptées à sa situation et à son environnement. Inversement, les exemples sont nombreux où l'amélioration de l'environnement des filières permet la diffusion des innovations (ex : augmentation de la production de riz à l'Office du Niger à la suite de la dévaluation du FCFA ; propagation rapide des décortiqueuses en Guinée après l'ouverture des frontières aux importations de matériel chinois).

8.4. Adapter les technologies à l'environnement local

Les technologies agricoles doivent être adaptées aux conditions locales. Ainsi, même si un pays choisit de s'appuyer principalement sur des technologies importées, des investissements devront être réalisés pour s'assurer que la technologie est correctement adaptée à l'environnement. La recherche adaptative est particulièrement nécessaire en Afrique, où les conditions agroclimatiques sont complexes et variées et où l'incidence des ravageurs et des maladies est plus élevée que dans d'autres régions. Les récents travaux de Pardey *et al.* (2007) ont montré que la distance technologique entre les conditions de production qui prévalent en Afrique et celles prévalant dans les pays développés est exceptionnellement élevée, de sorte que les technologies se transfèrent plus difficilement vers le continent africain que vers d'autres régions en développement.

8.5. Tenir compte des dynamiques et les accompagner

La plupart des projets ne considèrent pas, avant d'intervenir, qu'il existe des dynamiques de l'innovation dans les systèmes paysans. Pourtant, les systèmes

agricoles ont profondément changé en s'adaptant aux mutations de leur environnement. En aval des filières, des innovations endogènes existent aussi sur la transformation des produits, le conditionnement, ou encore l'organisation des circuits de commercialisation. L'accompagnement des dynamiques existantes ou leurs inflexions permettrait de proposer dès le départ des interventions plus acceptables par les acteurs de la filière. Il faut par ailleurs souligner que si certaines innovations ont été acceptées, c'est en partie grâce aux méthodes de vulgarisation qui ont démontré leur efficacité.

8.6. Les déterminants du processus d'innovation

Ils tiennent d'une part au marché, qui donne confiance pour innover, et d'autre part aux contraintes diverses auxquelles les exploitations sont confrontées (contraintes financières, foncières, sociales, de main-d'œuvre...). Si l'on veut augmenter la production, il sera nécessaire de tenir compte de ces facteurs. Pour l'introduction de l'innovation, comme le montre l'exemple du SRI, la complexité de l'exploitation, qui doit sans arrêt faire des choix en termes de gestion du temps, de trésorerie, d'arbitrages entre cultures de rente et vivrières, doit être considérée. Il est ainsi plus efficace d'amener les paysans à réfléchir sur des innovations et ensuite de les aider à les adapter à leurs contraintes.

Les dispositifs et conditions favorisant l'innovation dans le cas d'un processus de transmission soutenu sont :

- l'association des producteurs à la conception des innovations ;
- une interaction étroite entre les divers acteurs du secteur privé, les ONG, les services de vulgarisation et les organisations paysannes. Le secteur public devra s'adapter aux priorités et approches développées pour fournir un soutien complémentaire ;
- un environnement économique et social favorable au sein des communautés rurales et des territoires (il doit exister une volonté locale et un dispositif d'appui-conseil/formation) ;
- le risque pris, en réalisant ces changements, doit être considéré par les agriculteurs comme acceptable ;
- le pragmatisme et les innovations par la mobilisation des technologies à faible coût d'accès (chinoises, indiennes, etc.) doivent être privilégiés.

8.7. Appuyer la structuration des acteurs des filières

Les liaisons formelles entre opérateurs de professions différentes (contrats, accords sur les prix, plans communs d'intervention) sont rares, créant une instabilité sur les transactions commerciales avec de forts aléas sur les prix et les quantités. Les raisons sont multiples, mais la principale tient certainement aux faibles « capacités » des organisations qui rassemblent les acteurs (OP, Unions, Fédération, interprofessions rassemblant les différents corps de métiers d'une filière).

8.7.1. Appuyer les interprofessions et la performance des acteurs de la filière

Plusieurs projets par le passé se sont centrés sur des interprofessions, ou ont cherché à en créer (FPFD, DYNAMIV, ou encore certains nouveaux projets du FIDA tels que le Projet d'appui aux filières agricoles, Burkina Faso (PROFIL), le PNAFA et le PAFA. La création d'interprofessions représentant l'ensemble des acteurs d'une même filière constitue en effet un levier fort pour : la concertation et les accords entre acteurs (négociation des prix), l'identification des plans d'affaire, la défense d'intérêts communs, le pilotage des filières (protection face aux importations, réglementation, fiscalité et TVA), ou encore la participation à la mise en œuvre des politiques nationales et régionales. Si la promotion d'interprofessions peut participer au développement des filières vivrières, leur efficacité est liée à la volonté des acteurs de défendre ensemble des intérêts communs. Les projets ne peuvent avoir ici qu'un rôle de facilitateur et les appuis doivent être fournis sur plusieurs années.

Le bon fonctionnement de l'interprofession repose de fait sur les capacités des représentations des acteurs, entre autres les OP. De nombreux projets renforcent les capacités des OP, fédérations et interprofessions sur la base de plans de développement ou d'affaire formulés par ces organisations, avec des formations, des rencontres, des appuis au fonctionnement, de l'assistance technique.

Les besoins sont énormes, d'autant plus que ces organisations sont de plus en plus souvent maître d'œuvre de certaines composantes des projets.

8.7.2. La contractualisation

Les processus de contractualisation de l'agriculture demeurent limités en Afrique (moins de 5 % des exploitations d'après la Banque mondiale). Actuellement, la contractualisation est considérée comme l'un des moyens les plus efficaces pour stabiliser les transactions entre les acteurs des filières. En général, elle s'opère entre le producteur et le transformateur, à l'image des grandes filières d'exportation, où les

prix sont fixés avant les campagnes par les interprofessions. Certains projets, comme le PAFA au Sénégal ou le PAFI/RIZ au Bénin, fondent leurs interventions sur la contractualisation entre OP ou Unions, avec les fournisseurs d'intrants, collecteurs, transformateurs et commerçants. L'enjeu est de sécuriser les approvisionnements et les débouchés, et de garantir un prix rémunérateur. La contractualisation des acteurs rassure aussi les banques et peut être ainsi un bon levier pour relancer les crédits. C'est donc un moyen central pour inscrire les investissements productifs dans la durée.

Il faut toutefois souligner que dans un milieu très informel, la notion de contrats et le respect de ceux-ci restent encore trop aléatoires. La contractualisation exige un saut institutionnel très élevé, qui doit rencontrer les intérêts des vendeurs et des acheteurs, ce qui est rendu difficile par l'atomisation des opérateurs (la faiblesse du niveau de regroupement des différents acteurs d'une filière, à l'inverse de certaines filières d'exportation fortement intégrées verticalement, rend difficile la stabilisation des engagements validés par les contrats). De plus, dans la plupart des pays, il n'existe pas d'instances d'arbitrage adaptées à ce type de contrats, en cas de litige.

Les appuis doivent de ce fait concerner les OP, notamment dans l'objectif de mieux grouper leurs productions (groupage, stockage), mais aussi de renforcer la qualité des produits (formation, technologies), et la livraison dans les temps (aide à l'obtention de crédits : warrantage, banques de céréales, etc.). Des appuis doivent également être prévus en aval de la production, notamment aux gros acheteurs (privés, administrations, Programme alimentaire mondial [PAM]) pour une amélioration de leurs collectes de produits, ce qui pourrait également contribuer au bon fonctionnement des marchés traditionnels. Ils doivent enfin appuyer la construction d'un environnement favorable au bon fonctionnement des contrats (soutien aux IMF afin qu'elles mettent en place des produits financiers adaptés à la commercialisation, à l'équipement, à la campagne agricole ; soutien et pérennisation des structures de conseil et de formation ; aide à l'émergence de structures de contrôle et de certification ; aide à l'installation des fournisseurs de technologies et d'intrants).

8.7.3. Le partage du capital

Le partage du capital constitue un autre exemple de renforcement des relations entre acteurs. Le projet ESOP, qui promeut des unités de transformation visant des produits de qualité, partage le capital des petites entreprises en trois parts égales. L'une revient aux producteurs, l'autre au directeur et personnel de l'entreprise, et la dernière à des ONG « plateforme de promotion » qui facilitent initialement la mise en place des

ESOP. L'entrepreneur et les producteurs partagent ainsi la stratégie de l'entreprise, mais aussi les bénéfices. La contractualisation entre acteurs se double ici du partage du capital, ce qui renforce encore les liens et la solidarité entre acteurs. La répartition des revenus est au centre de l'intervention, dans la mesure où les producteurs sont gagnants en tant que producteurs, mais aussi en tant qu'actionnaires des unités de transformation. Néanmoins, l'option sociale de l'intervention (partage des bénéfices entre producteurs et transformateur, « capital investissement ») nécessite beaucoup d'énergie dans le montage de l'opération, et l'échelle de ce projet est encore réduite.

8.7.4. La programmation des infrastructures

La plupart des infrastructures d'accès aux marchés ont été financées à travers des projets d'appui aux collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation, souvent sans analyses préalables des besoins spécifiques de développement des filières. On est donc encore loin de la logique suivie pour certaines filières d'exportation, où la programmation et le financement des infrastructures sont reliés systématiquement aux besoins de l'évacuation de la production (cas de la filière coton). Cette dimension devrait être intégrée dans l'approche des projets d'appui aux filières vivrières. Le souci d'intervenir sur les infrastructures de façon cohérente est pris en compte dans le projet PNAFA en Guinée, à la demande des faïtières d'OP, et sur la base d'un partenariat avec les services publics. Le projet PAFA du Sénégal va au-delà de l'approche par la demande des acteurs, en programmant des infrastructures s'appuyant sur des analyses approfondies des filières prioritaires et l'animation de réunions (« tables de concertation filière ») rassemblant les acteurs qui devront définir des infrastructures structurantes.

8.7.5. Renforcer les prestataires de service

Beaucoup de projets ont planifié la formulation de programmes (*business plan*) en concertation avec les acteurs des filières, principalement des OP. Ils utilisent pour cela des bureaux d'étude ou ONG qui sont chargés d'aider les OP à rédiger ce type de document, qui sera ensuite la base des réalisations du projet. De même, les centres de gestion ont un rôle essentiel pour la promotion de la démocratie et la bonne gouvernance au sein des OP. C'est naturellement la qualité de ces prestataires qui est déterminante dans la bonne exécution des projets, et il convient de les renforcer mais aussi de contractualiser avec eux sur une base compétitive.

8.7.6. Chercher l'objectif d'autonomie financière des structures que l'on appuie

Il s'agit pour le fonctionnement des structures de limiter les apports financiers en fonction des recettes prévisibles, tout en essayant d'augmenter ses ressources propres. Parallèlement, il faut renforcer les capacités de gestion par des formations pour assurer l'autonomie des structures en fin de projet.

8.7.7. Équilibrer les appuis aux différents acteurs

Si aujourd'hui tous les projets renforcent les structures d'organisations paysannes, rares sont ceux qui appuient les acteurs en aval (commerçants, collecteurs, transporteurs,...) et en amont (fournisseurs d'intrants), ou les petits promoteurs individuels agricoles. Pour ces derniers, il conviendrait d'intervenir avec des appuis spécifiques quand ils sont porteurs de projets individuels (à l'exemple du PAFI/RIZ).

9. Remarques transversales

9.1. Favoriser les critères de réussite des programmes

Les principaux critères de succès sont liés :

- à la volonté gouvernementale d'œuvrer au développement des filières vivrières par des engagements de moyens réglementaires, humains et financiers autour de politiques agricoles adaptées ;
- au développement d'institutions organisées d'acteurs (OP, interprofessions, etc.) ;
- à un environnement institutionnel de services, en particulier la présence d'institutions de financement.

9.2. Améliorer les systèmes d'information

Les systèmes d'information nationaux sur les filières vivrières sont peu performants, alors que le secteur est particulièrement complexe. Les nouveaux projets prévoient donc des interventions sur les systèmes d'information. Le projet PNAFA finance le Système d'information sur les marchés guinéens (SIPAV). Le projet PROFIL prévoit des activités de communication sur un processus d'échange d'informations, de la base au sommet des filières. Au niveau régional, l'UEMOA travaille à la mise en place du SIAR. Des concertations sont par ailleurs en cours entre la CEDEAO, le CILSS et l'UEMOA afin d'harmoniser les approches et de mettre en place un système d'information qui serait commun aux trois organisations, le système AGRIS.

Si chacun est conscient de la nécessité d'investir dans les systèmes d'information, se posent encore deux problèmes : comment assurer le fonctionnement et la pérennisation des systèmes d'information ? Comment orienter le traitement de l'information vers l'aide à la décision ?

Il convient dans ce domaine de :

- lutter contre les asymétries d'information entre acteurs en diffusant largement les informations avec des modes adaptés aux différents opérateurs (cas des projets PFA et PROFIL) ;

- créer des lieux de concertation, de partage de l'information et de débat sur les décisions stratégiques concernant les filières ;
- harmoniser et connecter les systèmes : il est indispensable de mettre en place des protocoles d'échange d'informations entre les projets et les systèmes d'information nationaux, tels que les Systèmes d'information sur les marchés (SIM), les Systèmes d'alerte précoce (SAP), les agences de statistiques, etc. ;
- valoriser les informations pour la décision : les projets étant de moins en moins prédéfinis dans les documents de projet, leur pilotage nécessite de nouveaux outils (par exemple des modèles d'aide à la décision, de prévisions de prix,...) ce qui suppose au sein des projets (ou des bureaux d'études) l'existence de compétences techniques spécialisées ;
- intensifier la recherche dans les systèmes d'information de nouvelle génération ;
- mettre en place des systèmes d'information opérationnels sur les différentes filières, élément indispensable pour définir des politiques filières et assurer leur pilotage.

9.3. Un accord des partenaires techniques et financiers

L'expérience a montré qu'un accord ou une charte définissant les principes directeurs des actions des partenaires techniques et financiers autour du développement de filière (PRMC, approche méthodologique SWAP – *Sectorial Wide Approach*,...) sont les moyens les plus efficaces pour coordonner les interventions, assurer de la cohérence, et inciter les gouvernements à mettre en œuvre les réformes nécessaires liées au développement des filières vivrières. Il pourrait être intéressant dans cette logique de créer des fonds multibailleurs dédiés au développement des filières vivrières.

Conclusion

Pour faire face à l'accroissement de la demande alimentaire, deux solutions existent : augmenter les importations et/ou accroître la production. Dans un contexte d'instabilité de plus en plus forte des marchés internationaux, instabilité qui a marqué la crise de 2008, dépendre des importations pour son alimentation paraît une stratégie risquée et onéreuse.

L'accélération depuis le milieu des années 1980 de la production vivrière a permis globalement de suivre la croissance démographique, couvrant à peu près la demande en céréales sèches et tubercule au niveau régional, mais pas les besoins en riz. De fait, la facture d'importation de riz et de blé est élevée pour plusieurs pays. A noter également que le disponible actuel n'atteint pas le niveau qui permettrait d'assurer le disponible calorique suffisant pour couvrir les besoins de base de la population, d'où une malnutrition chronique dans les couches les plus vulnérables.

Continuer de répondre à l'accroissement de la demande alimentaire lié à la croissance démographique (la transition démographique n'étant pas encore amorcée dans la plupart des pays de la région), améliorer le niveau de disponibilité pour assurer la sécurité alimentaire de tous nécessitent d'importants efforts pour accélérer la croissance de la production. Bien que l'on évalue mal aujourd'hui les réserves en terres agricoles, et même s'il existe encore des zones sous-exploitées, la fragilité du milieu et les risques environnementaux d'une extensification militent pour amorcer, autant que possible, une intensification de la production. Cette nécessaire augmentation des rendements passe par des investissements dans le secteur agricole et en milieu rural, en termes d'aménagements et d'infrastructures rurales, de recherche, de formation et de conseil, et d'innovations techniques.

L'approche par les bassins de production à l'échelle régionale permet d'identifier des zones particulièrement dynamiques pour les différentes cultures et des zones rencontrant au contraire des difficultés, et ce au-delà des facteurs structurants tels que les caractéristiques pédoclimatiques. Une analyse des facteurs sous-jacents à ces dynamiques permettrait de favoriser une mutualisation des expériences et d'améliorer la complémentarité des dispositifs d'appui susceptibles de renforcer l'impact et la diffusion des innovations et des pratiques. *A contrario*, l'analyse des zones moins dynamiques permettrait aussi d'identifier les contraintes rencontrées,

de cibler des interventions visant un impact sur les populations les plus vulnérables, notamment en termes de sécurité alimentaire et de création de revenus. Enfin, l'approche par les bassins de production et de consommation, et les perspectives d'évolution de la demande devraient permettre d'identifier les enjeux en termes d'infrastructures de commerce.

Une telle approche n'aura qu'une portée limitée si elle ne prend pas en compte les éléments qui façonnent le contexte de la production agricole. De manière générale, la stabilisation de l'environnement et l'amélioration des conditions d'accès au marché sont primordiales pour permettre une accélération de la croissance agricole. La stabilisation des prix et des revenus par des mécanismes combinés publics et privés constituent un moyen de sécuriser l'environnement des producteurs. La CEDEAO et l'UEMOA ont d'ores et déjà défini, au travers de l'ECOWAP et de la PAU, et les autres politiques/programmes communautaires, un certain nombre d'éléments visant à favoriser un contexte porteur et à fluidifier les échanges au niveau régional, dont l'harmonisation des normes en matière de production, de mise en marché, de fiscalité, ou encore la définition de grades. Reste à les mettre en œuvre et à appuyer leur déclinaison et mise en place au niveau de chaque pays.

Rentabiliser les investissements essentiels à l'intensification implique d'accéder physiquement et économiquement aux marchés, en particulier aux marchés urbains. L'ensemble des professions qui constituent l'intermédiation entre production agricole et demande alimentaire constitue donc un chaînon clé, encore bien faible et peu structuré. L'analyse des marges de progrès des filières vivrières a révélé les insuffisances qui existent dans l'adéquation de la production agricole et de la demande en produits transformés de qualité. Plus spécifiquement, la forte urbanisation que connaissent les pays africains se traduit par une évolution importante des modes de vie et de consommation, les citadins recherchant habituellement, avec une exigence de plus en plus forte sur la qualité et la standardisation du produit final, une alimentation plus diversifiée. En ville, il existe une demande encore peu couverte en produits de qualité, prêts à l'emploi, pouvant rivaliser avec des produits importés. Le marché urbain encore largement tourné vers les productions locales et régionales constitue un débouché important pour les produits agricoles vivriers africains et pourrait générer un puissant effet d'entraînement sur la production agricole, si le lien est maintenu. Le secteur de la transformation étant l'un des principaux goulots d'étranglement à la pleine adéquation entre l'offre et la demande, le développement des filières vivrières pluviales africaines passera de ce fait nécessairement par le renforcement du secteur de l'intermédiation. C'est aujourd'hui l'un des principaux viviers d'emplois et la

principale source de nouveaux revenus des populations les plus vulnérables, notamment des femmes qui occupent très majoritairement ce secteur. Malgré son potentiel considérable, à la fois pour la sécurité alimentaire et la connexion des producteurs aux marchés, il est peu reconnu par les politiques, passé sous silence dans le secteur agricole, considéré comme archaïque dans le secteur de l'industrie, et nécessite de ce fait, une attention particulière. Par ailleurs, le développement des infrastructures notamment routières, en lien avec les besoins d'acheminement de la production, à l'image de ce qui est fait pour certaines filières d'exportation (*i.e.* filières traditionnelle d'exportation, comme le coton, ou l'aménagement de corridors dans des zones telles que l'Afrique australe) permettrait de renforcer les liens entre zones de production agricole et pôles de consommation. Il s'agira aussi d'identifier les autres contraintes du commerce local et régional (*i.e.* barrières non tarifaires et lourdeurs administratives, insuffisance des infrastructures de stockage, faible structuration des filières, accès insuffisant au crédit, manque de normes et standards reconnus et certifiables, etc.) afin d'identifier les mesures d'accompagnement pour lever ces obstacles.

Le financement du développement des filières vivrières demeure un goulot d'étranglement majeur et nécessite des appuis spécifiques. Il se caractérise par un accès limité aux différentes formes de crédit (surtout de moyen et long termes), qui se révèlent souvent peu adaptées aux contraintes des producteurs (les crédits se dénouant en période de récolte où les prix sont bas) ; une faible implication des banques commerciales dans le secteur rural ; et la faiblesse du réseau des IMF qui, par ailleurs, ont tendance à réorienter leurs activités vers le milieu urbain, plus rentable. Différentes approches ont été développées pour soutenir le financement des filières vivrières, se concentrant tantôt sur le financement des intrants (FDFP, ESOP, AGRA), le financement de la campagne agricole (PACCEM, notamment), ou encore le financement de la commercialisation (crédit warranté, CRG, CECAM). La plupart de ces approches ont travaillé au renforcement des liaisons entre les acteurs (producteurs, transformateurs, commerçants...) avec pour enjeu de mieux sécuriser les approvisionnements et les débouchés. Certaines approches avaient pour objectif de fournir un appui direct au développement des banques commerciales et des IMF. D'autres enfin ont subventionné des fonds de développement des filières (PROFIL, PAFA), ou ont accordé des subventions directes à des projets productifs, selon le principe de la demande par les groupements ou OP (FODESA, PNAFA). Ces approches constituent un panel d'outils pouvant être mobilisés en fonction de la zone d'intervention, des caractéristiques et besoins du projet. Cette panoplie peut certainement être complétée par d'autres instruments qui restent à prospecter, tels que le *e-banking*.

Enfin, l'efficacité des appuis aux filières vivrières pluviales dépend fortement des politiques et de l'existence de stratégies filières clairement définies. Ces politiques ont pour objectif d'identifier les principales marges de progrès et contraintes au développement d'une filière, et ainsi de définir les goulots d'étranglement et les effets de levier sur lesquels il pourrait être intéressant d'agir. Cette démarche a été amorcée au niveau régional pour les filières prioritaires, et reste à être étendue à l'ensemble des pays de la région. A cela doit s'ajouter la définition de stratégies pour les filières « secondaires » revêtant souvent un poids particulier pour certaines populations (production de niébé ou de karité pour les femmes, par exemple) et certaines régions. Si l'existence de telles stratégies ne peut être un préalable à une intervention, elles sont néanmoins essentielles pour la coordination des actions d'appuis aux filières, aux niveaux national et régional.

Annexes

Annexe 1. Caractéristiques de la demande en riz par pays

Pays	Caractéristiques du marché du riz
Bénin	<ul style="list-style-type: none"> - Importe essentiellement du riz blanc de qualité, mais achète aussi du riz parfumé et du riz 25 % brisure. Le riz blanc de qualité et parfumé est préféré dans les zones urbaines. - Certains consommateurs préfèrent le riz étuvé, en particulier dans les zones rurales.
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> - Les consommateurs ont une préférence pour le riz 25 % brisure. Le riz n'est pas un aliment de base essentiel, mais il est de plus en plus populaire. Il est consommé principalement dans les zones urbaines, tandis que les populations rurales consomment des céréales locales (mil, sorgho, fonio) en plus du riz. - Bien que le riz local soit moins cher, les consommateurs urbains lui préfèrent le riz importé. Le riz local est en effet considéré comme de bonne qualité, mais plus difficile d'accès dans les zones urbaines que le riz importé.
Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> - Importe du riz 25 % brisure mais aussi des quantités importantes de riz blanc de qualité.
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - Importe un large éventail de qualités de riz, y compris des tonnages importants de riz entier parfumé, de riz blanc de qualité, de brisure 25 %, et de brisures de riz parfumé. - Le marché est dominé par le riz 25 % brisure, suivi du riz blanc de qualité, de riz brisé parfumé, et de riz complet parfumé (nouvelle catégorie). - Le riz 25 % brisure importé est essentiellement vendu en zone rurale. Les consommateurs urbains préfèrent le riz long-grain blanc, et le riz complet, riz parfumé inclus. - Le riz local est principalement consommé dans les zones rurales.
Gambie	<ul style="list-style-type: none"> - Marché à forte élasticité-prix. - Importe du riz blanc 25 % brisure.
Ghana	<ul style="list-style-type: none"> - Le riz n'est pas un aliment de base essentiel. La préférence des consommateurs va au riz blanc ou parfumé de haute qualité. Le Ghana est le premier importateur africain en riz parfumé. Des tonnages importants de brisures parfumées sont également importés. - Dans le nord, les consommateurs préféraient jusqu'à récemment le riz étuvé ils se tournent aujourd'hui davantage vers le riz blanc. - Le riz local est vendu en dessous du prix riz importé le moins cher.

Pays	Caractéristiques du marché du riz
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> - Les importations sont essentiellement du riz de basse qualité 25 % brisure. - Les consommateurs ruraux préfèrent le riz étuvé local.
Guinée Bissau	<ul style="list-style-type: none"> - Le riz est l'aliment de base principal, mais les consommateurs alternent facilement entre les riz locaux et importés.
Libéria	<ul style="list-style-type: none"> - La préférence des consommateurs va au riz rond chinois et au riz étuvé de basse qualité.
Mali	<ul style="list-style-type: none"> - Les consommateurs préfèrent le riz 25 % brisure, mais le Mali importe également des brisures de riz blanc et parfumé. - Le riz n'est pas un aliment de base essentiel, mais devient de plus en plus populaire. - Certaines variétés de riz local sont populaires.
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> - Les consommateurs préfèrent le riz 100 % brisure, blanc et parfumé.
Niger	<ul style="list-style-type: none"> - Les consommateurs préfèrent le riz blanc 25 % brisure et le riz étuvé local. Le marché se divise à part égale entre ces deux types de riz.
Nigeria	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le nord, la préférence va à la farine de riz plutôt qu'au riz en grain. Dans le sud, les consommateurs préfèrent le riz étuvé de haute qualité, essentiellement importé.
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> - Les consommateurs préfèrent le riz blanc et parfumé 100 % brisure. - Le riz est un aliment de base essentiel. - Dans les zones de production, le riz produit localement est préféré. Les consommateurs urbains préfèrent les brisures de riz parfumé importé.
Sierra Leone	<ul style="list-style-type: none"> - Forte élasticité-prix. - Importe essentiellement du riz 25 % brisure et des brisures de riz blanc.
Tchad	<ul style="list-style-type: none"> - Marché pour le riz 25 % brisure.
Togo	<ul style="list-style-type: none"> - Importe principalement du riz blanc et parfumé de haute qualité, mais aussi du riz 25 % brisure.

Annexe 2. Politiques de stabilisation des prix selon leur origine^[76]

La stabilisation des prix et des revenus des producteurs par des mécanismes combinés publics et privés constitue un moyen important de sécuriser l'environnement des producteurs. Pour une plus grande efficacité, une attention particulière doit être accordée aux causes de l'instabilité des prix dans l'élaboration des politiques de stabilisation, selon que l'origine de l'instabilité est naturelle, importée ou endogène.

Stabiliser les prix lorsque l'instabilité est d'origine naturelle^[77]

Lorsque l'instabilité est « naturelle », la stabilisation des prix peut procéder par différentes voies (non exclusives).

La première voie consiste à réduire la variabilité de la production par une réduction de la sensibilité de la production aux aléas (sécheresses, attaques de criquets, etc.) ou encore par une augmentation de son élasticité-prix. Une telle stratégie peut supposer l'élaboration et la diffusion de paquets technologiques (variétés résistantes, traitements phytosanitaires...), ou encore une subvention aux intrants^[78]. Elle pourra néanmoins se heurter à l'absence de technologies permettant de diminuer la sensibilité de la production aux aléas climatiques, ou à la réticence des producteurs à l'adoption de nouveaux paquets technologiques. Une stabilisation préalable des prix semble donc être une condition nécessaire à la réussite des politiques de stabilisation de la production. Elle pourra passer par une gestion des excédents et des déficits, en retirant les excédents du marché en période de surplus et en alimentant le marché en cas de mauvaises récoltes. Cette régulation de l'offre peut se faire par une intensification des échanges internes et du stockage privé, par le recours au marché international ou par le stockage public.

Une seconde voie réside dans la modernisation du marché, supposant l'émergence d'institutions et d'infrastructures performantes pour la commercialisation et le stockage des produits alimentaires. Complexes, les facteurs de blocage d'une telle

[76] Synthèse de l'étude de Galtier (2009).

[77] Une instabilité est dite naturelle lorsqu'elle est due à la variabilité de l'offre d'une année sur l'autre, du fait d'aléas naturels affectant la production (pluies, criquets, etc.).

[78] Les politiques de subventions aux intrants, souvent onéreuses et pouvant poser des problèmes substantiels de gouvernance, pourront être établies de manière conjoncturelle (lorsque la récolte précédente a été mauvaise et que les prix sont élevés), de manière à en réduire le coût.

politique peuvent provenir de plusieurs facteurs, parmi lesquels l'instabilité des prix elle-même ou encore l'interdépendance entre les instruments à mettre en œuvre^[79], comme cela peut être le cas pour les systèmes de warrantage. Cette contrainte peut être contournée par une intervention de la puissance publique dans le développement de certains instruments, afin de permettre à d'autres d'émerger.

Stabiliser les prix lorsque l'instabilité est d'origine importée^[80]

Lorsque l'instabilité est d'origine importée, le recours à un contrôle aux frontières est incontournable. Seule la régulation des échanges extérieurs, de manière à stabiliser les prix de parité, permet de stabiliser les prix domestiques. Une régulation par des stocks-tampons peut être envisagée, mais elle présente de nombreuses limites (risque d'épuisement si les prix internationaux restent élevés pendant longtemps, coût élevé si les prix internationaux restent bas sur une période prolongée). De manière générale, elle s'avère justifiable pour gérer les problèmes de délais d'importation (notamment dans les pays enclavés).

La stabilisation des prix de parité par la régulation des échanges extérieurs est donc la seule option possible. Cette option n'est cependant pas toujours réalisable en pratique, notamment du fait de la porosité des frontières.

Lorsque le contrôle des frontières est possible, les mesures tarifaires sont préférables de beaucoup aux restrictions quantitatives. Il est en effet beaucoup plus facile de stabiliser les prix domestiques avec des taxes ou des subventions (variables) qu'avec des impositions temporaires de quotas ou de prohibitions. Reste que les mesures quantitatives sont souvent moins difficiles à mettre en œuvre, d'autant que les taxes et subventions variables sur les importations et les exportations sont interdites par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tandis que les mesures quantitatives sont permises pour les produits alimentaires. À moyen terme, la solution pourrait être de promouvoir la croissance de la production domestique en la protégeant par un droit de douane et en la soutenant par une subvention aux intrants, cette stratégie étant toutefois mieux adaptée pour les pays quasiment autosuffisants que pour les pays fortement déficitaires.

[79] Un instrument x pouvant nécessiter l'existence préalable de y pour se développer, tandis que y requiert au préalable l'existence de x .

[80] Une instabilité est dite importée lorsque c'est la variabilité du prix de parité à l'importation ou à l'exportation qui provoque l'instabilité des prix sur le marché domestique.

Stabiliser les prix lorsque l'instabilité est d'origine endogène^[81]

Deux approches complémentaires peuvent être mobilisées, l'une consistant à s'attaquer à l'origine de l'instabilité des prix (à savoir l'instabilité des anticipations), tandis que l'autre consiste à réduire les effets de l'instabilité des anticipations en réduisant l'élasticité-prix de l'offre.

La stratégie de stabilisation des anticipations dépendra de la cause de leur instabilité. Si l'instabilité est d'origine naturelle ou importée, les actions développées dans les paragraphes précédents auront un effet stabilisant sur les anticipations. L'instabilité des anticipations peut également être générée par les marchés à terme et autres mécanismes qui induisent la contagion des anticipations des uns par les anticipations des autres. La régulation du fonctionnement des marchés à terme aura de ce fait un effet stabilisateur sur les anticipations. De manière générale, l'existence de stocks importants et visibles a tendance à stabiliser les anticipations.

Une stratégie complémentaire consiste à réduire les effets de l'instabilité des anticipations. Une stratégie structurelle visera à réduire l'élasticité de l'offre aux prix. Or, c'est la stabilisation même des anticipations qui provoque la stabilisation des prix.

Une stratégie conjoncturelle pourra en revanche consister à mettre en place des mesures *ad hoc* pour casser les dynamiques de spéculation, par exemple en contenant la spirale des prix par l'utilisation d'un stock tampon. Une telle politique pourra être fructueuse si elle est crédible et si le montant du stock est suffisamment important. Elle joue alors un rôle à la fois un rôle *ex ante* (en dissuadant la spéculation) et *ex post* (interventions pour contenir les spirales spéculatives).

[81] Une instabilité est dite endogène lorsqu'elle est due à la variabilité des anticipations des opérateurs du marché. Elle est alors générée par le fonctionnement du marché lui-même.

Annexe 3. Modèle de grille d'analyse

Domaines de critères	Descripteurs	Critères	Note* état actuel	Commentaires/ justifications	Note** Marges de progrès	Commentaires/ justifications	
Politique	Politiques nationales, régionales (agriculture, commerce)	Adéquation aux priorités politiques régionales					
	Impacts socioéconomiques des filières	Existence de mesures de politiques agricoles adaptées					
		Degré de soutien aux acteurs privés					
Environnement naturel	Régime foncier	Capacité à générer des revenus et à créer de la valeur ajoutée					
		Degré des impacts spécifiques aux ruraux vulnérables (femmes, jeunes, ...)					
		Génération d'emplois sur toute la filière					
Environnement naturel	Adaptation agroécologique	Fonctionnement du régime foncier / Accès à la terre					
		Degré d'adaptation aux caractéristiques climatiques et édaphiques des zones sahéliennes					
		Degré d'adaptation aux caractéristiques climatiques et édaphiques des zones soudanaises					
	Exploitation durable des ressources naturelles	Degré d'adaptation aux caractéristiques climatiques et édaphiques des zones guinéennes					
		Degré d'exploitation des ressources naturelles disponibles					
		Qualité du bilan environnemental					
Technique / recherche (production, transformation, conservation)	Techniques disponibles (production, transformation, conservation)	Degré de facilité d'insertion aux systèmes de cultures					
		Existence de solutions techniques à coûts compatibles avec les ressources des paysans					
		Degré de maîtrise des risques dans l'application des techniques disponibles pour l'ensemble des acteurs					
Potentiel d'avancées techniques et d'adaptation au changement climatique	Potentiel d'avancées techniques et d'adaptation au changement climatique	Existence d'acquis techniques pour production durable					
		État et performance de la recherche agronomique					
		Capacité d'adaptation aux changements (climatique, marché, etc)					

Domaines de critères	Descripteurs	Critères	Note* état actuel	Commentaires/justifications	Note** Marge de progrès	Commentaires/justifications
Marché, transformation, commercialisation	Offre	Niveau de production Degré d'implication des exploitations agricoles dans la production Degré d'implication des couches vulnérables des populations rurales dans la production				
	Demande (qualité, quantité)	Degré de réponse à la demande alimentaire des marchés urbaine et ruraux, intérieurs et sous-régionaux en quantité				
	Offre/Demande	Degré de réponse à la demande alimentaire des marchés urbaine et ruraux, intérieurs et sous-régionaux en qualité Prix, accès au marché et niveau de concurrence tout au long de la filière État des réseaux de transport jusqu'aux zones rurales				
	Infrastructures (communication, marchés physiques, systèmes d'information)	État du réseau de marchés physiques en brousse État de l'équipement des paysans en moyens de télécommunication État de fonctionnement des systèmes d'information de marché				
Services d'appui à la filière	Secteur de commercialisation et de transformation	Niveau de transformation Importance du nombre de transformateurs et de types de transformation des produits Degré de sûreté alimentaire				
	Structuration des filières	État d'organisation des filières et existence de coordination du secteur privé				
	Services financiers (crédits, épargne, assurances)	État de fourniture des services financiers				
	Équipements, intrants Conseil et formation (technique, gestion)	État de fourniture d'équipement et d'intrants État de fourniture de conseil, d'information et de formation				

*Note état actuel allant de 1 à 4, 4 étant la note la plus favorable donnée à la situation au regard du critère considéré.

** Note Marge de progrès allant de 1 à 4, 4 étant la note pour laquelle la marge de progrès est la plus importante, selon l'existence ou non d'un potentiel et l'existence ou non de contraintes.

Annexe 4. Sources d'informations (non exhaustives)^[82]

Les tableaux suivants (à caractère non exhaustif) proposent, par nature de données, des sources d'information fréquemment utilisées.

Informations sur la consommation	Sources
Consommation par habitant (par strate de la population)	Enquêtes budget-consommation, enquêtes de dépenses, enquêtes nutrition (quantités), enquêtes d'études (dépenses, quantités ou fréquence)
Consommation « apparente »	Services statistiques (production nette + imports - exports + déstockage)
Autres entrées sur la consommation (par ville, par localité, par région ou pays)	Recensement d'ateliers de transformation (nombre d'ateliers et quantités transformées), données de ventes de l'industrie agroalimentaire
Population (rurale, urbaine, localisation par région)	Services statistiques (recensements), FAO (nationale, urbain)
Exportations, importations	Services statistiques (douanes, ministère du Commerce), observatoires (commerces informel, régional), organisations professionnelles
Élasticité de la demande	Études

Informations sur la production	Sources
Production, superficies, rendements	Services statistiques (niveaux national, régional, par exploitation), FAO (national), projets (local), enquêtes d'études (par exploitation), résultats de recherche (rendements potentiels)
Intrants utilisés (quantités, prix)	Fournisseurs d'intrants, projets, enquêtes agricoles (services statistiques), enquêtes d'études
Itinéraires techniques	Enquêtes agricoles, projets, enquêtes d'études
Ventes, rôle dans les revenus	Enquêtes agricoles (utilisation de la production), enquêtes budget-consommation (sources de revenus), enquêtes d'études

[82] Source : Dabat et al. CIRAD (2008).

Informations sur la commercialisation et la transformation	Sources
Prix d'achat, prix de vente	Systèmes d'information sur les marchés (prix locaux), statistiques des douanes (prix export et import), FAO, Banque mondiale et services spécialisés (prix mondiaux et projections), barèmes (le cas échéant), enquêtes auprès des opérateurs
Coûts des opérations de commercialisation et de transformation (manutention, transport, pertes, emballages, équipement, aires de stockage, produits de traitement,...)	Études, enquêtes auprès des opérateurs
Taux de conversion du produit pour obtenir des équivalences	Enquêtes opérateurs, Mémento de l'agronome
Coût du crédit	Enquêtes auprès des opérateurs, système bancaire
Coût des véhicules et de leur opération	Enquêtes auprès des opérateurs, revendeurs de véhicules

Informations sur les éléments transversaux	Sources
Taxes, subventions	Services administratifs, études (bailleurs de fonds), enquêtes auprès des opérateurs, tableau entrées-sorties (TES)
Taux de change	FMI (statistiques financières internationales), Pick's Currency Handbook (taux marché noir), services statistiques, bailleurs de fonds (EU)
Décomposition des consommations intermédiaires en valeur ajoutée et importations	Enquêtes auprès des opérateurs, tableau entrées-sorties (TES)
Taux d'inflation	Services statistiques, FMI (statistiques financières internationales)

Annexe 5. Analyse comparative de la compétitivité du Nigeria, du Brésil et de la Thaïlande dans la production de manioc, de maïs et de riz

(i) Compétitivité du Nigeria dans la production de manioc (2007)

L'analyse de la compétitivité du Nigeria dans la production de manioc montre que le produit est très compétitif sur le marché domestique mais ne l'est pas sur les marchés internationaux, ce qui est essentiellement attribuable aux coûts élevés de transport à l'international, et à une relativement faible demande sur les marchés internationaux. La demande de manioc pour la consommation animale a baissé suite aux réformes de politiques commerciales qui ont mis un terme à la protection du marché européen que la Thaïlande avait ciblé entre 1970 et 1980. Il est intéressant de noter qu'en 2007, la Thaïlande, qui est le premier exportateur mondial de manioc, n'est pas compétitive sur les marchés européens. Les exportations thaïlandaises s'écoulent aujourd'hui principalement sur le marché chinois. Bien que le Nigeria ne soit pas compétitif dans la production de manioc, la tendance pourrait être inversée si le manioc était utilisé pour la production de biocarburant.

Manioc (2007)				
	Nigeria			Thaïlande
	EF ¹	EE ²	GEC ³	EE
Point de consommation domestique	Ibadan			Khon Kaen
Port d'entrée (importations)	Lagos			Bangkok
Provenance internationale (importations)	via Rotterdam			US Gulf Ports
Rendements domestiques (t/ha)	3	3,6	5	16,7
Prix de vente unitaire bord champ (USD/t)	86	44	40	26
Coûts d'assemblage et de transformation (USD/t)	96	138	152	64
Prix de vente sur le marché de consommation (USD/t)	183	183	192	90
Prix paritaire du produit importé rendu marché de consommation (USD/t)*	321			276
Coûts d'acheminement du port jusqu'au marché de consommation (USD/t)	40			15
Coûts d'acheminement du marché international au port (USD/t)	120			100
Prix international de référence (USD/t)	161			161
Ratio de compétitivité à l'importation	0,57	0,57	0,6	0,33
Production domestique/Lieu de transformation	Ibadan			Khon Kaen
Port de sortie du territoire (exportations)	Lagos			Bangkok
Port de destination (exportations)	Rotterdam			Rotterdam
Rendements domestiques (t/ha)	3	3,6	5	16,7
Prix de vente unitaire bord champ (USD/t)	86	44	40	26
Coûts d'assemblage et de transformation (USD/t)	96	138	152	64
Coûts d'acheminement au port (USD/t)	40			15
Prix unitaire au port de sortie (USD/t)	223	223	232	105
Prix paritaire du produit exporté au port de sortie (USD/t)**	41			61
Coûts d'acheminement du port au marché international (USD/t)	120			100
Prix international de référence (USD/t)	161			161
Ratio de compétitivité à l'exportation	5,4	5,4	5,7	1,7

Source: CCAA Background Studies, in World Bank, FAO (2009).

* Import parity at consumption point - ** Export parity at port

1 EF : Exploitations familiales

2 EE : Exploitations émergentes

3 GEC : Grandes exploitations commerciales

(ii) Compétitivité du Nigeria dans la production de maïs (2007)

Au Nigeria, le maïs jaune est traditionnellement cultivé en association avec d'autres cultures telles que le haricot, l'igname, et la patate douce. La culture associée entraîne la baisse des rendements dans la production de maïs, mais aide les producteurs à améliorer la productivité des ressources investies dans la production.

On constate que le coût de production unitaire à la sortie de l'exploitation est élevé par rapport à celui du maïs brésilien et thaïlandais, ce qui peut s'expliquer par les techniques de production différentes et le coût des intrants : au Nigeria, le coût des engrais notamment est particulièrement élevé.

Il ressort de l'analyse que les producteurs nigériens ne sont pas compétitifs sur le marché domestique, tout au moins sur les grands centres de consommation urbains, localisés dans le centre et le sud du pays. Le maïs nigérian n'est pas compétitif sur les marchés internationaux. Il est intéressant de noter que même le Brésil peine à être compétitif à l'export, ce qui explique que le maïs brésilien soit désormais utilisé en guise d'intrant pour la consommation animale de filières à l'exportation (poulets, bétail). La situation est similaire en Thaïlande, où le maïs est utilisé pour la consommation animale, essentiellement de la volaille.

Maïs (2007)					
	Nigeria			Brésil	Thaïlande
	EF	EE	GEC	GEC	EE
Point de consommation domestique	Lagos			Santos	Bangkok
Port d'entrée (importations)	Lagos			Santos	Bangkok
Provenance internationale (importations)	via Rotterdam			via Rotterdam	via Rotterdam
Rendements domestiques (t/ha)	1,3	2,5	5	4,5	3,7
Prix de vente unitaire bord champ (USD/t)	151	130	105	101	79
Coûts d'assemblage et de transformation (USD/t)	122	143	168	75	18
Prix de vente sur le marché de consommation (USD/t)	273	273	273	175	97
Prix paritaire du produit importé rendu marché de consommation (USD/t)*	248			183	228
Coûts d'acheminement du port jusqu'au point de consommation (USD/t)	-			-	-
Coûts d'acheminement du marché international au port (USD/t)	120			55	100
Prix international de référence (USD/t)	128			128	128
Ratio de compétitivité à l'importation	1,1			0,96	0,43
Production domestique/Lieu de transformation	Lagos			Santos	Bangkok
Port de sortie du territoire (exportations)	Lagos			Santos	Bangkok
Port de destination (exportations)	Rotterdam			Rotterdam	Rotterdam
Rendements domestiques (t/ha)	1,3	2,5	5	4,5	3,7
Prix de vente unitaire bord champ (USD/t)	151	130	105	101	79
Coûts d'assemblage et de transformation (USD/t)	122	143	168	75	18
Coûts d'acheminement au port (USD/t)	-			-	-
Prix unitaire au port de sortie (USD/t)	273	273	273	175	97
Prix paritaire du produit exporté au port de sortie (USD/t)**	8			73	28
Coûts d'acheminement du port au marché international (USD/t)	120			55	100
Prix international de référence (USD/t)	128			128	128
Ratio de compétitivité à l'exportation	34,1	34,1	34,1	2,4	3,5

Source: CCAA Background studies, in World Bank, FAO (2009).

* Import parity at consumption point - ** Export parity at port

(iii) Compétitivité du Nigeria dans la production de riz (2007)

Bien que le Nigeria soit le plus grand producteur de riz d'Afrique, la production n'a pas réussi à faire face à la demande croissante, imputable notamment à la forte urbanisation que connaît le pays. Le Nigeria compte ainsi parmi les plus gros importateurs de riz au monde. Le prix unitaire bord champ est proche de celle du riz thaï, ce qui suggère que le succès de la Thaïlande à l'export est principalement lié à la qualité de son produit et à sa capacité à maîtriser les coûts d'acheminement après la sortie de l'exploitation.

Le Nigeria n'est compétitif ni à l'international, ni sur son marché domestique : la capacité et l'intérêt des producteurs nigériens à poursuivre la riziculture tient au fait que les restrictions à l'importation maintiennent le prix du riz nigérian à un niveau bien plus élevé que le prix paritaire à l'importation.

Riz (2007)				
	Nigeria			Thaïlande
	EF	EE	GEC	EE
Point de consommation domestique	Ibadan			Bangkok
Port d'entrée (importations)	Lagos			Bangkok
Provenance internationale (importations)	Bangkok			Californie
Rendements domestiques (t/ha)	0,9	1,8	2,5	2,8
Prix de vente unitaire bord champ (USD/t)	130	168	183	192
Coûts d'assemblage et de transformation (USD/t)	548	511	495	124
Prix de vente sur le marché de consommation (USD/t)	678	678	678	316
Prix paritaire du produit importé rendu marché de consommation (USD/t)*	459			645
Coûts d'acheminement du port jusqu'au point de consommation (USD/t)	40			-
Coûts d'acheminement du marché international au port (USD/t)	100			120
Prix international de référence (USD/t)	319			525
Ratio de compétitivité à l'importation	1,48			0,49
Production domestique/Lieu de transformation	Ibadan			Khon Kaen
Port de sortie du territoire (exportations)	Lagos			Bangkok
Port de destination (exportations)	Bangkok			Rotterdam
Rendements domestiques (t/ha)	0,9	1,8	2,5	2,8
Prix de vente unitaire bord champ (USD/t)	130	168	183	192
Coûts d'assemblage et de transformation (USD/t)	548	511	495	124
Coûts d'acheminement au port (USD/t)	40			-
Prix unitaire au port de sortie (USD/t)	718	718	718	316
Prix paritaire du produit exporté au port de sortie (USD/t)**	219			400
Coûts d'acheminement du port au marché international (USD/t)	100			100
Prix international de référence (USD/t)	319			500
Ratio de compétitivité à l'exportation	3,28	3,28	3,28	0,79

Source: CCAA Background studies, in World Bank, FAO (2009).

* Import parity at consumption point - ** Export parity at port

(iv) Observations globales suite à l'analyse des chaînes de valeur

Des opportunités à saisir sur les marchés domestiques et régionaux

Le Nigeria est essentiellement compétitif sur son marché domestique : les coûts élevés d'acheminement des marchandises importées sur le marché local créent une barrière naturelle que les producteurs locaux peuvent exploiter. Inversement, ces mêmes coûts constituent un sérieux obstacle à la compétitivité à l'export. Les marchés domestiques et régionaux offrent de ce fait les meilleures perspectives à court et moyen terme, sur lesquels les producteurs africains sont mieux positionnés que les grands exportateurs internationaux. La demande au niveau régional ne devrait cesser d'augmenter en raison de la croissance démographique, de l'augmentation progressive des niveaux de vie et de l'accélération du processus d'urbanisation.

Une compétitivité basée sur de faibles coûts de production

Si le Nigeria, et plus globalement les pays africains sont compétitifs, c'est non seulement en raison du faible coût de la main-d'œuvre, mais aussi parce que l'utilisation d'intrants est faible. Les exploitations familiales et les exploitations commerciales émergentes ont encore l'opportunité de pratiquer l'agriculture extensive et peuvent bénéficier de la fertilité naturelle des terres récemment défrichées sans avoir recours à des intrants coûteux. S'il est positif que les pays africains soient compétitifs, il faut néanmoins reconnaître que les facteurs de leur compétitivité ne sont pas soutenables à long terme, et devraient conduire à la recherche de stratégies innovantes.

Les petites exploitations ont leur rôle à jouer dans la compétitivité des pays africains

Les coûts logistiques africains sont plus élevés que ceux observés au Brésil ou en Thaïlande, ce qui est imputable au manque d'infrastructures dans le domaine des transports, de la transformation ou encore du stockage. Les petites exploitations familiales ont un rôle essentiel à jouer dans la compétitivité des pays africains. Contrairement à ce qui était attendu, l'analyse des chaînes de valeur (incluant l'analyse du Mozambique, du Nigeria et de la Zambie) a révélé peu d'économies d'échelle : la comparaison de la chaîne de valeur des grandes exploitations commerciales (GEC) et des exploitations familiales (EF) et émergentes (EE) montre que ces deux dernières ont des coûts unitaires de production inférieurs, que ce soit bord champ ou au point de sortie du territoire. Ceci est essentiellement dû : 1) au recours à la main-d'œuvre familiale ; 2) à l'importance des taxes appliquées aux intrants auxquels ont recours

les GEC ; 3) à la faiblesse des hausses de rendement liée à l'utilisation d'engrais dans les EF. Si les GEC peuvent jouer un rôle stratégique en contribuant à l'atteinte d'un volume de production suffisant pour attirer les acheteurs locaux et internationaux, l'analyse de la chaîne de valeur montre que les petites exploitations peuvent être compétitives comparées aux GEC.

Liste des sigles et abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
ACM	Associations de caution mutuelle
ADRAO	Association de développement du riz en Afrique de l'Ouest
ADP	<i>Agro-Dealer Development Program</i>
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activité génératrice de revenus
AGRA	<i>Alliance for a Green Revolution in Africa</i>
AGRIS	Services et actualités quotidiennes sur l'agriculture et le secteur alimentaire
AOC	Appellation d'origine contrôlée
BM	Banque mondiale
BNDA	Banque nationale de développement agricole
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CARD	Coalition pour le développement du riz africain
CECAM	Caisses d'épargne et de crédit agricole mutuels
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEP	Champ école paysan
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CIAT	Centre international d'agriculture tropicale
CIDR	Centre international de recherche et de développement
CILSS	Comité permanent inter États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CIMMYT	<i>Centro Internacional de Mejoramiento de Maiz y Trigo</i>
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CORAF	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles
CRG	Crédit rural de Guinée
DYNAFIV	Projet d'appui à la dynamisation des filières vivrières, Guinée
ECOWAP	Politique agricole régionale de la CEDEAO
EE	Exploitation émergente
EF	Exploitation familiale

ESOP	Entreprises de services et organisations de producteurs
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FERT	Formation pour l'épanouissement et le renouveau de la terre
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FODEF	Fonds de développement des filières, Burkina Faso
FODESA	Fonds de développement en zone sahéenne
FPFD	Fédération des paysans du Fouta Djallon
GCV	Greniers communs villageois
GEC	Grande exploitation commerciale
GIE	Groupement d'intérêt économique
HCN	Acide cyanhydrique
ICRISAT	<i>International Crop Research Institut for the Semi-Arid Tropics</i>
IHPC	Indice harmonisé des prix à la consommation
IITA	Institut international d'agriculture tropicale
IMF	Institution de microfinance
INERA	Institut de l'environnement et de recherches agricoles
ITC	Centre du Commerce international
LVM	Location-vente mutualiste
NERICA	<i>New Rice for Africa</i>
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OP	Organisation de producteurs
PACCEM	Projet d'appui à la commercialisation des céréales au Mali
PAFA	Projet d'appui aux filières agricoles, Sénégal
PAFI/RIZ	Projet d'appui à la filière riz, Bénin
PAM	Programme alimentaire mondial
PAU	Politique agricole de l'union (UEMOA)
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PME	Petites et moyennes entreprises
PNAFA	Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles, Guinée
PNIA	Plan national d'investissement agricole
PRMC	Programme de restructuration du marché céréalier, Mali
PROFIL	Programme national d'appui aux acteurs des filières, Burkina Faso
PTF	Partenaires techniques et financiers
SAP	Système d'alerte précoce
SIAR	Système d'information agricole régional

SIM	Systeme d'information sur les marchés
SPS	Normes sanitaires et phytosanitaires
SRI/SRIA	Systeme de riziculture intensive/ou améliorée
SWAP	<i>Sectoral Wide Approach</i>
TEC	Tarif extérieur commun
TPE	Très petite entreprise
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UN Comtrade	<i>UN Commodity Trade Statistics Database</i>
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
3F	<i>Food-Feed-Fuel</i>

Bibliographie

BARIS, P. et S. DEMAY (2009), *Analyse des pratiques des projets de développement des cultures vivrières en Afrique de l'Ouest et du Centre*, AFD, Paris.

BARIS, P. (2009a), *Analyse économique des filières prioritaires de l'AOC*.

BARIS, P. (2009b), *Modèles sur les filières riz, maïs, coton, bétail viande et poulet de chair – Rapport définitif*, UEMOA, Ouagadougou.

BEINTEMA, N.M. et G.-J. STADS (2006), "Agricultural R&D in Sub-Saharan Africa: An Era of Stagnation", *Background Report, Agricultural Science and Technology Indicators (ASTI) Initiative*, IFPRI, Washington, DC.

BOAD (2006), *Étude sur la promotion et de développement de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA – Rapport provisoire*, Tome 1 « Filière oléagineuse et échanges de corps gras dans l'espace UEMOA », Lomé.

BOAD (2006), *Étude sur la promotion et de développement de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA – Rapport provisoire*, Tome 2 « Sous-filière palmier à huile », Lomé.

BOAD (2006), *Étude sur la promotion et de développement de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA – Rapport provisoire*, Tome 3 « Sous-filière graine de coton », Lomé.

BRICAS, N., M.-C. THIRION et B. ZOUNGRANA (2009), *Bassins de production et de consommation des cultures vivrières en Afrique de l'Ouest et du Centre – Rapport provisoire*, AFD, CIRAD, IFAD.

BRICAS, N. et C. BROUTIN (2008), « Les microactivités agroalimentaires et commerciales et la réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne » in GTDF, *Trade as a Development Tool: Partnerships and Policies: 1st Conference of the Geneva Trade and Development Forum*, Crans Montana, Suisse.

CEDEAO (2005), *Atlas régional des transports et des télécommunications dans la CEDEAO*, CEDEAO.

Commission de la CEDEAO (2009), *Projet de pacte régional pour la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA*, CEDEAO, Abuja.

Commission économique pour l'Afrique (2004), *Rapport économique sur l'Afrique 2004 : libérer le potentiel commercial de l'Afrique*, Commission économique pour l'Afrique, Addis Abeba.

COUR, J.-M. et S. SNRECH (1998), *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest - Une vision à l'horizon 2020*, Rapport de synthèse de l'étude WALTPS, OCDE/Club du Sahel.

CORAF et CIRAD (2009), *Rapport Atelier recherche/Marges de progrès, 8-10 septembre – rapport final*, CORAF, CIRAD, Ouagadougou.

DABAT, M.-H., F. LANCON, E. HANAK et P. FABRE (2008), *Manuel d'analyse des filières agroalimentaires*, CIRAD, Montpellier.

DAVIRON, B., B. FAIVRE-DUPAIGRE, V. RIBIER, J.-P. ROLLAND, T. VOITURIEZ, A. FALLOT et A. ALPHA (2004), *Manuel d'élaboration des politiques agricoles – Construction d'argumentaires pour l'intervention publique en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Agridoc, Dossier pédagogique, Les Éditions du Gret.

DORIN, B. (2009), « Consommations, productions et échanges de biomasses alimentaires en Afrique et Méditerranée orientale, bilans rétrospectifs 1961-2003 » CIRAD.

EKWURUKE, H. (2008), "Coalition for African Rice Development Launched", *AfricaFront.com*, May.

FAIVRE DUPAIGRE, B., P. BARIS et L. LIAGRE (2005), *Étude sur la compétitivité des filières agricoles dans l'espace UEMOA*, Rapport définitif, UEMOA, Ouagadougou.

GALTIER, F. (2009), *Comment gérer l'instabilité des prix alimentaires dans les pays en développement ?*, CIRAD-UMR MOISA, Montpellier.

GALTIER, F., J.-F. SEMPÈRE, G. ONUMAH et G. MEIJERINK (2009), *Quels instruments mobiliser face à l'instabilité des prix alimentaires ?*, Rapport final de l'étude Ecart/AFD/MAEE.

GRAIN (2009), *Nerica: Another Trap for Small Farmers in Africa*, www.grain.org/go/nerica

HARSCH, E. (2004), "Farmers Embrace African Miracle Rice", *Africa Recovery*, Vol. 17, no. 4.

HINE, J. et C. RIZET (1991), "Halving Africa's Freight Transport Costs: Could it be Done?" *International Symposium on Transport and Communications in Africa*, Bruxelles.

KABORÉ, B. (2007), *La politique agricole de l'UEMOA (PAU), Contenu et état de mise en œuvre*, UEMOA, Ouagadougou.

KAPLINSKY, R. (2000), "Globalisation and Unequalisation: What can be Learnt from Global Value Chain Analysis?", *Journal of Development Studies*, Vol. 37 (no. 2).

KAPLINSKY, R., O. MEMEDOVIC, M. MORRIS et J. READMAN (2003), *The Global Furniture Value Chain: What Prospects for Upgrading by Developing Countries?*, Sectoral Studies Series, UNIDO, Vienna.

LANÇON, F. (2005), *Commodity Chain Analysis Methodological Note*, ADENI Project, Commodity Chain Analysis Training, Guidelines.

LANÇON, F., O. ERENSTEIN, A. TOURÉ et G. AKPOKODJE (2004), "Quality and Competitiveness of Local and Imported Rice on West African Urban Markets", *Cahiers d'études et de recherches francophones/agricultures*, Vol. 13, no. 1.

NWEKE, F. (2004), "New Challenges in the Cassava Transformation in Nigeria and Ghana", EPTD Discussion Paper 118, IFPRI, Washington, DC.

PARDEY P.G., B.W. WRIGHT, C. NOTTENBURG et B. KOO (2007), "Agricultural Innovation: Investments and Incentives" *Handbook of Agricultural Economics: Volume 3* Amsterdam: Elsevier.

PORTER, M. (1986), *L'avantage concurrentiel*, InterEditions, Paris.

RODENBURG, J. et M. DEMONT (2009), *Potential of Herbicide-Resistant Rice Technologies for Sub-Saharan Africa*, à paraître dans AgBioForum.

SNRECH, S. (1994), *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020*, OCDE/Club du Sahel.

SONGWE, V. et K. DEININGER (2008), *“Foreign Investment in Agricultural Production: Opportunities and Challenges”*, Banque mondiale, Washington, DC.

TORRE, C. (2008), *Le financement de la commercialisation des produits agricoles : éléments de réflexion*, Les jeudis du développement, AFD, Paris.

TSAKOK, I. (1990), *Agricultural Price Policy: Practitioner’s guide to partial equilibrium analysis*, Washington DC.

USAID (2009a), *Global Food Security Response: West Africa Rice Value Chain Analysis*, Micro Report no. 161, USAID, Washington, DC.

USAID (2009b), *Three Steps in Value Chain Analysis*, Micronote no. 53, USAID, Washington, DC.

USAID (2009c), *Global Food Security Response: West Africa Value Chain Analysis Protocol*, Microreport no. 153, USAID, Washington, DC.

WARDA (2007), *Tendances rizicoles en Afrique 2007*, Tendances rizicoles, 5^e édition.

WARDA (2006), *Centre Commissioned External Review Integrated Genetic and Natural Resources Management*, WARDA, Cotonou, Benin.

WARDA (1999), *West Africa Rice Research Brief no. 2*, Benin: WARDA.

World Bank et FAO (2009), *Awakening Africa’s Sleeping Giant, Prospects for Commercial Agriculture in the Guinea Savannah Zone and Beyond*, Washington, DC.

ZEDDIES, J., R.P. SCHAAB, P. NEUENSCHWANDER, et H.R. HERREN (2001), *“Economics of Biological Control of Cassava Mealybug in Africa”*, *Agricultural Economics*, 24 (2): 209–19.

Qu'est-ce que l'AFD ?

Etablissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis soixante-dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français.

Présente sur le terrain dans plus de 50 pays et dans 9 départements et collectivités d'Outre-mer, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète: scolarisation, santé maternelle, appui aux agriculteurs et aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2010, l'AFD a consacré plus de 6,8 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays en développement et en faveur de l'Outre-mer. Ils contribueront notamment à la scolarisation de 13 millions d'enfants, l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable pour 33 millions de personnes et l'octroi de microcrédits bénéficiant à un peu plus de 700 000 personnes. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser près de 5 millions de tonnes de CO₂ par an.

www.afd.fr

Les cultures vivrières pluviales en Afrique de l'Ouest et du Centre

La hausse des prix agricoles mondiaux en 2008 a révélé la fragilité de la sécurité alimentaire dans nombre de pays en développement. Les populations pauvres dans les pays d'Afrique subsaharienne en sont les premières victimes. Les cultures vivrières pluviales peuvent jouer un rôle particulier sur ce continent *via* l'approvisionnement des marchés régionaux, l'accroissement des revenus des agriculteurs et la création d'emplois dans les zones rurales.

S'inscrivant dans les dynamiques régionales initiées en Afrique de l'Ouest et du Centre, l'AFD, le CIRAD et le FIDA ont lancé trois études pour *i*) cartographier les bassins de production et de consommation vivriers de la zone, *ii*) identifier les apports de la recherche sur ces filières et *iii*) analyser les pratiques des projets vivriers.

Le présent ouvrage est la synthèse de ces travaux menés avec des centres de recherche et d'expertise régionaux africains (AGRHYMET, CORAF). Il fait un état des lieux des connaissances sur les principales filières vivrières de la région : riz, maïs, manioc, mil-sorgho, igname, arachide et niébé. Des pistes restent à creuser pour renforcer les dynamiques en place : comment appuyer les métiers d'intermédiation ? Comment développer l'approche régionale de ces filières afin de diffuser les bonnes pratiques, d'élargir les marchés, de favoriser les synergies ? Quel rôle (re)donner à la recherche dans l'appui à ces filières ? Comment lever la contrainte de financement qui apparaît tout au long de la chaîne ? Cet ouvrage vise à donner les éléments de décryptage du fonctionnement et des enjeux auxquels sont confrontées les filières vivrières de cette région.

OUVRAGE COLLECTIF AFD - CIRAD - FIDA

CONTACTS

Didier SIMON

Département Technique opérationnel, DTO
simond@afd.fr

Marie-Cécile THIRION

Département de la Recherche, AFD
thirionmc@afd.fr

